

**LA TOURAINE DIVISEE :
LA LIGNE DE DEMARCATION (1940-1944)
Histoire et témoignages.**



**Journée débat. Samedi 20 novembre 2010.
Tours. Université François Rabelais.**

SOMMAIRE

Introduction	2
Présentation de la journée-débat. Mot d'accueil par les différents partenaires - Patrick BOURDY, vice-président chargé de la culture, de la communication et des grands événements au Conseil général d'Indre-et-Loire - Bernard ELIAUME, maire de Maillé - M. STIENFIENHOFER, secrétaire général auprès de l'Inspecteur d'Académie - Claude ROIRON, présidente du Conseil général d'Indre-et-Loire	3-8
L'histoire de la ligne de démarcation par Eric ALARY, docteur et agrégé d'histoire, auteur du livre <i>La ligne de démarcation (1940-1944)</i> , éditions Perrin, 2003	9-16
. La Mémoire de la ligne de démarcation. Une mémoire en trois étapes : amnésie, réveil et témoignages par Sébastien JOLY, responsable du service éducatif au Centre d'interprétation de la ligne de démarcation en Saône-et-Loire (71)	17-26
Débat suite à la projection du film documentaire <i>La ligne de démarcation en Saône-et-Loire</i>	27-30
Les candidats au passage clandestin par Benoît THIAULT, agent du patrimoine au musée de la Résistance et de la Déportation de Lorris (45)	31-42
Les passagers clandestins dans le Cher, particularités de Vierzon par Jean-Claude BONNIN, secrétaire adjoint de l'association des Amis du musée de la Résistance et de la Déportation du Cher	43-52
. Débat suite à l'intervention concernant le passage clandestin. Témoignage de Michel Emschwiller, rescapé de la rafle du Vel d'Hiv	53-56
Débat suite à la projection du film <i>Le temps est clair... Des témoins racontent la ligne de démarcation</i>	57-60
Figures de passeurs clandestins dans la littérature et au cinéma. Le patriote et le vénal, le courage et l'engagement par Thierry BONNOT, chargé d'études, CNRS, Institut de Recherches interdisciplinaires sur les enjeux sociaux, Ecole des Hautes Etudes en Sciences sociales, Paris	

Introduction

Lors de la Seconde Guerre mondiale, pendant la période du régime de Vichy, la ligne de démarcation fut la limite entre la zone dite libre au sud de la France et la zone occupée par l'armée allemande au nord de la France. Elle fut fixée par l'armistice du 22 juin 1940, imposée par Hitler au régime de Pétain.

Définie par l'article 2 de la Convention d'armistice, la ligne de démarcation de la France occupée parcourt treize départements sur près de 1 200 kilomètres. Elle entre en vigueur trois jours après l'armistice. Non seulement cette ligne coupe la France en deux, mais elle va aussi couper le département d'Indre-et-Loire en deux zones selon un tracé qui au nord-est contourne Bléré, pour rejoindre Reignac, Dolus, Vou , Descartes, la Guerche et Yzeures-sur-Creuse.

Le 11 novembre 1942, l'armée allemande envahit l'ensemble du territoire français, suite au débarquement allié en Afrique du Nord. Le 1^{er} mars 1943, la ligne est officiellement supprimée.

Le Conseil Général d'Indre-et-Loire (Direction des Archives) en partenariat avec la Maison du Souvenir de Maillé et l'Inspection académique a organisé en 2010 un ensemble de manifestations concernant la commémoration des 70 ans de la ligne de démarcation.

Une exposition, intitulée « *LA LIGNE DE DEMARCATION en INDRE-et-LOIRE (1940-1944). La Touraine divisée* », a été présentée du 22 octobre au 31 décembre 2010 au logis royal de Loches, puis du 1^{er} avril au 30 août 2011 à la Maison du Souvenir de Maillé (37).

Une journée débats a été organisée le 20 novembre 2010 à l'Université François Rabelais de Tours. Cette journée destinée avant tout au grand public était axée sur la mémoire de la ligne de démarcation.

Le rôle des témoignages, était illustré de manière vivante par la diffusion de trois films documentaires :

- *La ligne de démarcation en Saône-et-Loire* (durée 26 mn), réalisé par Jean-Michel Dury, co-produit par le Centre d'interprétation de la ligne de démarcation de Genelard (Saône-et-Loire) et les Films du Tilleul.
- *Le temps est clair... Des témoins racontent la ligne de démarcation en Indre-et-Loire* (durée 30 mn), réalisé par le Conseil général d'Indre-et-Loire et l'Inspection académique.
- *La Cicatrice* (durée 52 mn), un film de Dominique Adt, produit par Thierry Gauthier Audiovisuel et France 3.

L'aspect historique était présenté par plusieurs interventions concernant la mémoire de la ligne de démarcation, le passage clandestin et le monde des passeurs en s'appuyant notamment sur le cas du département du Cher et de la ville de Vierzon, pour terminer par une évocation littéraire et au cinéma de la ligne de démarcation.

Présentation de la journée-débat

Patrick BOURDY

Vice-président chargé de la Culture, de la communication et des grands événements
au Conseil général d'Indre-et-Loire

Je voudrais, au nom du Conseil Général et avec la Présidente, Claude Roiron, pour laquelle non seulement j'ai de l'amitié, mais dont j'apprécie le travail d'identité qui est fait autour du Département, vous accueillir pour cette journée-débat. L'action que nous menons ensemble autour des recherches sur la ligne de démarcation, fait partie de l'identité de la France aussi de l'identité du département.

Alors, je voudrais accueillir, au nom du Conseil Général d'Indre-et-Loire tous les participants à cette journée d'étude qui rappelle que 70 ans après, notre devoir de mémoire ne doit pas être un simple mot dont certains se gargarisent mais doit prendre évidemment une forme extrêmement concrète. Nous avons ainsi voulu, le faire vivre à travers évidemment l'exposition, que j'ai eu le plaisir, au nom du Conseil Général, d'inaugurer à Loches, mais aussi à travers les événements cinématographiques auxquels vous allez assister, notamment cette après-midi et à travers cette journée d'étude, dont je sais qu'elle sera utile et fructueuse.

Les films de témoignages, dont j'ai pu connaître quelques éléments, sont évidemment extrêmement émouvants et lorsque j'étais à l'inauguration de l'exposition à Loches, je pensais, en regardant un certain nombre d'entre vous, qui êtes ici présents, combien la mémoire était importante. Aujourd'hui, j'ai une pensée pour notre ami, Raoul Bodineau qui était à Loches avec nous et qui subit une opération longue et douloureuse en ce moment même. Les témoins sont importants : ils sont notre mémoire et nous transmettent quelque chose qui est vivant.

Pourquoi est-ce si important ?

Nous le savons : les frontières, les lignes nous renvoient à quelque chose de profondément humain : non seulement au fait de se reconnaître dans un territoire, mais aussi à la rupture, la fracture, le clivage, qui est quelque chose contre lequel, qu'il soit matériel ou immatériel, nous devons toujours nous prémunir.

Nous savons bien que si actuellement, un certain nombre de murs sont tombés, d'autres se dressent, parfois invisibles, mais tous aussi dangereux, alors derrière cette recherche autour de la ligne de démarcation, et bien, nous confirmons, notre volonté, évidemment, d'aller regarder au-delà, parce que toute ligne de démarcation, toute ligne, appelle la transgression. Je le disais en inaugurant Loches, l'autre jour, je crois, qu'à mesure qu'on cherche à occulter et à mesure que l'on cherche à séparer, il y a toujours, pour reprendre l'expression de Balzac : *« des hommes de goût, qui vont essayer d'aller de l'autre côté, de regarder de l'autre côté »*

Depuis quelques années, et je dirais depuis trois ans notamment, le Conseil Général a essayé avec le travail fait autour de la mémoire, notamment, avec la Maison du Souvenir de Maillé, de marquer d'un certain nombre de pierres, le chemin parcouru.

Je voudrais simplement rappeler que tous les acteurs, (ici vous êtes tous des acteurs de ce travail autour de la mémoire), ont été touchés par l'action qui a eu lieu récemment à Maillé et qui consistait à réunir des jeunes Français et de jeunes Allemands autour de cette ligne de démarcation pour en faire, non plus un lieu de séparation, mais un chemin de randonnée.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont participé au travail que vous allez poursuivre avec évidemment, Eric Alary, qui est tourangeau, et qui a su imposer son travail obstiné auprès des éditeurs, ce dont je voulais le féliciter et le remercier.

Eric Alary est aussi enseignant et je crois qu'un enseignant, c'est au-delà de quelqu'un qui transmet un savoir, c'est quelqu'un qui existe devant des élèves et à partir du moment où on s'adresse aux jeunes, on transmet quelque chose d'important.

Je voudrais également remercier Luc Forlivesi et Anne Debal-Morche, qui tous les deux évidemment, appartiennent aux services du Conseil Général, mais qui au-delà de leurs fonctions, s'investissent totalement et se confondent avec leurs missions.

Je voudrais remercier pour leur travail : Bernard Eliaume, maire de la commune de Maillé et Sébastien Chevereau, directeur de la Maison du Souvenir, et je voulais saluer également le travail que nous faisons totalement en coordination avec l'Inspection Académique et saluer la présence de M. Stiefenhöfer qui représente l'Inspection Académique ainsi que M. Frédéric Delahaye, professeur missionné pour les actions éducatives.

Je voudrais vous dire que je sais que ces échanges vont être utiles, généreux et fructueux.
Merci à chacun et bonne journée de commémoration autour de cette ligne de démarcation.

Présentation de la journée-débat

Bernard ELIAUME,
maire de Maillé

Je souhaite tout d'abord saluer l'engagement du Conseil Général et de l'Education Nationale, dans les travaux de mémoire que nous entreprenons tous ensemble.

La semaine dernière, un journaliste d'un quotidien national m'a appelé au sujet de la constitution Partie Civile de la commune de Maillé et puis il me fait une remarque; peut-être pour polémiquer, en me disant : «Monsieur le Maire, est-ce que vous savez que la vie ne se réduit pas au 25 Août 1944 ? Vous êtes toujours dans la mémoire, dans le passé ». Je n'ai pas voulu polémiquer, et j'ai raccroché assez rapidement, mais la leçon qu'il faut en tirer est que rien n'est gagné et que nous avons encore beaucoup de travail à faire tous ensemble. Malheureusement, il faut encore beaucoup retrousser les manches pour pouvoir aller de l'avant et que, même si ce sont des évidences pour nous tous, il faut rappeler qu'une maison ne peut s'appuyer que sur des fondations, que ma vie est liée, que notre vie est liée à la vie de nos parents, de nos grand-parents, de nos arrière grand-parents. L'histoire accompagne la vie de chacun et cette remarque du journaliste m'a quand même beaucoup perturbé. C'est vrai qu'au travers d'expositions comme celle concernant la ligne de démarcation, il y a tout un travail à faire, pour ne pas oublier le passé.

Il y a des drames qui sont terribles, qui ont marqué le passage de la ligne de démarcation mais il faut absolument que tous ensemble, on arrive à en tirer des leçons et surtout transmettre les leçons. Il vient d'être dit que les enseignants transmettaient cette histoire, mais nous tous, même en tant qu'individus, en tant que particuliers, nous avons tous une obligation ou un engagement citoyen à transmettre et à passer cette information. Je pense que c'est vraiment le point le plus important à mon avis, au jour d'aujourd'hui.

Alors, rassurez-vous, je n'ai rien contre les historiens. Je suis très proche d'un historien qui travaille beaucoup pour la Maison du souvenir mais néanmoins, il faut absolument qu'on donne une dimension du présent et du futur en s'appuyant sur la Mémoire pour que tout ce travail puisse être pérenne et avoir un impact dans notre société.

Présentation de la journée-débat

M. STIENFIENHOFER

Secrétaire général auprès de l'Inspecteur d'Académie :

Je tiens, à l'occasion de cette journée-débat, au nom de l'Inspecteur d'Académie, M. Guy Charlot, signaler et marquer l'appui que l'Education Nationale apporte à ces recherches et à leur diffusion, notamment auprès du public scolaire.

Cet engagement fort de nombreuses personnes présentes à cette journée-débat mérite vraiment d'être très signalé. Je souhaite surtout marquer la qualité du partenariat entre le Conseil Général, sa Direction des Archives Départementales, son Directeur, l'Inspection Académique et la Mairie de Maillé.

Cette journée et ces travaux constituent un ensemble avec l'exposition sur la ligne de démarcation, qui se déroule actuellement au Logis Royal de Loches et prochainement, en avril 2011, à Maillé, à la Maison du Souvenir.

Chacun apporte sa pierre à cette journée-débat : Pour l'Inspection Académique et pour l'Education Nationale, c'est la mise à disposition de moyens et d'heures d'enseignants, grâce à la contribution de M. Delahaye.

Cette journée, ces travaux sont placés sous la direction scientifique de l'éminent chercheur qu'est le Docteur Eric Alary, professeur en Classes Préparatoires au Lycée Descartes, qui nous apporte son expérience, qui cautionne et qui supervise ces journées.

Il nous présentera tout à l'heure l'introduction de cette histoire de la ligne de démarcation, sa singularité absolue en Europe, la nécessité de la faire entrer dans le récit national et le fait que l'histoire de la ligne de démarcation constitue un observatoire tout à fait privilégié des années d'occupation.

J'étais l'autre jour au Logis Royal de Loches pour visiter l'exposition sur la ligne de démarcation, je voyais toutes ces personnes qui se penchaient sur les cartes géographiques du département, en faisant des commentaires sur ce territoire. Je me disais que l'actualité en ce moment, éclaire d'un jour particulier ces recherches, avec le titre *La carte et le territoire*, donné au livre, prix Goncourt. Cela nous rappelle que la carte et le territoire, comme le disait tout à l'heure M. Bourdy, comme le disait M. Eliaume, mérite une réflexion intense.

Alors, puissent ces travaux relancer de nouveaux projets de recherche afin de mieux connaître et de mieux intégrer l'histoire du Département au récit national.

Présentation de la journée-débat

Mme Claude ROIRON,
Présidente du Conseil Général d'Indre-et-Loire :

« Monsieur le Secrétaire Général de l'Inspection Académique, Monsieur le Vice-Président, cher Patrick, Monsieur le Maire de Maillé, Monsieur Bernard Eliaume, je veux aussi bien sûr souligner la présence de Monsieur Martin, qui est le président de l'association des victimes de Maillé, mais qui est toujours un homme discret mais extrêmement fidèle et présent, Monsieur le professeur Alary, Mesdames et Messieurs, chacun en vos noms et qualité car je vois ici beaucoup de visages connus et amis.

Elie Wiesel écrivait : « **Ceux qui ne connaissent pas leur histoire s'exposent à ce qu'elle recommence** » et c'est pourquoi, Mesdames, Messieurs, je dois vous dire mon plaisir de venir ce matin inaugurer, devant une assemblée nombreuse, ces travaux et cette journée consacrée à la ligne de démarcation, cette blessure qui a marqué la Touraine comme tant d'autres départements français, de manière si profonde et durable.

Il y a quelques jours, Patrick Bourdy et un certain nombre d'entre nous ici, avons inauguré une très belle exposition mise en place par les Archives départementales, sous votre direction scientifique, Monsieur le professeur Alary, une exposition qui est encore visible jusqu'à la fin de l'année au Logis Royal de Loches et qui permet de découvrir, pour certains, de redécouvrir, les images de ce que constituait alors une frontière honteuse et infranchissable.

Comme devant les grandes souffrances, l'esprit humain n'a de cesse que de chercher des réponses à l'insupportable, (vous en savez quelque chose, M. Eliaume, M. Martin et bien d'autres ici). Ensemble, tout au long de cette journée, nous allons tour à tour revivre, évoquer, décrire, ou si je puis me permettre ce terme, "décortiquer", des événements, non pas pour tenter de les rendre acceptables, ce qui n'est pas possible, mais au moins d'y mettre des mots justes, des mots vrais, de les regarder en face pour les maîtriser, d'en faire notre terreau sur lequel nous pourrions faire vivre notre devoir de mémoire.

En recueillant et en croisant ici les souvenirs et les analyses, sentiments et réflexions, pensées individuelles ou collectives, nous pourrions conjuguer le passé et le présent, (vous en parliez, M. Eliaume), et transmettre aux jeunes générations le souvenir de cette ligne qui fut une honte pour ceux qui en acceptèrent l'idée et qui fut l'objet d'une lutte héroïque pour ceux qui ne cessèrent de la franchir pour continuer à faire vivre les idées, la grande idée de Liberté.

Et je dois remercier l'Education Nationale, l'Inspecteur d'Académie, vous-mêmes, M. Stienfienhöfer, M. Delahaye, pour le travail inlassable qu'ils font avec les jeunes générations.

Beaucoup ont laissé leur vie dans cette démarche de quête de la liberté et il est juste, aujourd'hui, de leur rendre hommage.

Cette projection de films documentaires va émailler cette journée, enrichir vos propos, les illustrer et je ne doute pas que ce sera l'occasion de débats enrichissants.

Pour l'immense travail qui a été fourni, je tiens à remercier, d'abord, les services du Conseil Général, en particulier M. Forlivesi, Mme Debal-Morche, , M. Chevereau et l'ensemble de leurs équipes.

Leur investissement dans ce projet, leur volonté de commémorer ainsi, d'une manière très complète, le 70^{ème} anniversaire de la Ligne de démarcation, ont bien sûr été déterminant, et ils ont fait tout cela sous la houlette de M. Bourdy, qui je le sais, attache un grand prix à ces travaux.

Je l'ai dit tout à l'heure, je remercie l'Inspection d'Académie qui, avec ses services, avec la Maison du Souvenir de Maillé, avec les partenariats que nous avons noués entre nous, a permis également de faire connaître et circuler ce travail.

Je tiens à remercier bien évidemment M. Alary. Je le remercie bien sûr, en tant qu'éminent professeur tourangeau, mais en tant que citoyenne. Je le remercie pour son action de professeur, de chercheur, qui a su mettre sur le devant de la scène intellectuelle, des sujets qui n'étaient pas considérés comme étant des sujets de premier plan pour l'histoire de la France, notamment la question de la ligne de démarcation. Bien évidemment, nous en parlions tout à l'heure et aussi de la vie quotidienne des français, car bien sûr, il y a l'histoire de notre pays, l'histoire de la France, qui ne se fait qu'à travers l'histoire des français. Et donc, M. Alary, je voulais vous remercier personnellement pour cette importante contribution à laquelle vous avez largement participé et dont vous avez été l'initiateur. Je veux remercier également tous les enseignants, professeurs.

Je veux remercier tous les témoins qui ont accepté de venir ici et de nous éclairer de leurs souvenirs ou de nous exposer leurs réflexions.

J'entendais tout à l'heure des dames qui disaient : « mais nous, nous sommes des citoyens ordinaires ». C'est le sens de ce colloque aujourd'hui et de l'exposition d'inviter tout le monde à y participer : les enseignants, car la première mission de l'école, n'est-ce pas, Monsieur Le Secrétaire Général, est de former des citoyens, mais aussi l'ensemble des spécialistes, des chercheurs, et puis les citoyens ordinaires, parce que c'est comme cela que nous pouvons faire vivre la mémoire, que nous pouvons continuer à conserver en nous, l'indéfectible certitude, que « tout esclave », comme l'écrivait Shakespeare il y a maintenant quelques siècles, « a en ses mains, le pouvoir de briser ses chaînes ». Et c'est souvent cela qui fait le sens de tout engagement individuel ou collectif.

Pour tous ceux là, pour tous ceux qui ont réussi à faire de ces moments des moments rares, de réflexions, d'échange et de partage, je tenais à vous assurer de la gratitude et des remerciements très sincères de l'Assemblée Départementale.

L'histoire de la ligne de démarcation

Eric Alary, docteur et agrégé d'histoire,
auteur du livre *La ligne de démarcation (1940-1944)*, éditions Perrin, 2003.

Il est difficile, devant tant d'éloges, de prendre la parole. Mais tout de même, je suis très touché par ces compliments qui me vont droit au cœur et notamment ceux qui concernent ma mission d'enseignant. Sans les étudiants, je ne progresserai pas et je ne pourrai faire de recherches, et sans recherches je ne pourrai enseigner. On essaie, justement, en classes préparatoires aux grandes écoles, de faire passer les étudiants de l'autre côté de la barrière en leur montrant de temps à autre, comment construire l'histoire à travers des textes, des archives, etc.

En introduction de cette journée, qui sera très riche, je ne saurai jamais remercier assez le Conseil Général d'Indre-et-Loire et l'Inspection Académique d'avoir permis cette première réunion nationale des spécialistes de la ligne de démarcation, (il en manque un ou deux), mais c'est la première fois qu'on peut réunir autant de spécialistes, d'anthropologues, d'historiens, d'enseignants, travaillant sur la ligne de démarcation, depuis près de 20 ans.

Certains d'entre eux ont même accepté de se remettre dans les archives, dans les livres, alors que la vie les a portés vers d'autres professions et je les en remercie vivement, ceux qui viennent de Gironde, ou de Saône-et-Loire, du Cher et d'autres régions encore.

Merci beaucoup en tous cas à eux d'être là ; et, pour beaucoup, que je connaissais par courrier avant l'invention du mail, je les voie aujourd'hui en chair et en os.

Alors évidemment, cette journée ne suffira pas à répondre à toutes les questions qui sont posées sur la ligne de démarcation, notamment sur certains domaines comme ceux de l'économie et des finances. Cette journée devra se prolonger par une transmission de ce que nous aurons entendu et vu aujourd'hui, vers les écoles et les lycées puisque aujourd'hui, on permet aux historiens de rencontrer des témoins, et aux témoins de rencontrer des historiens. Il serait peut-être, bon, d'aller ensuite rencontrer les plus jeunes d'entre nous, qui ont besoin de rencontrer des témoins.

Je suis fier aujourd'hui, d'introduire cette journée et de la conclure, une journée qui participe de ce que je pourrai appeler ou de ce que pourrait appeler Nicolas Offenstadt, « l'activisme mémoriel », mais cela dit, il n'y a pas de bonne mémoire sans bonne histoire, il n'y a pas de bonne mémoire sans travaux d'historiens très rigoureux, sinon, au risque de manipuler la Mémoire.

Madame la Présidente du Conseil Général d'Indre et Loire et Monsieur le Secrétaire général de l'Inspection d'Académie évoquaient cette singularité absolue en Europe qu'a été la ligne de démarcation. Il faut insister que l'instauration de la ligne de démarcation, par l'article 2 de la Convention Franco-Allemande d'armistice signée le 22 Juin 1940, entrée en vigueur le 25 Juin suivant, est vraiment le stigmate le plus frappant, le plus visible de la victoire rapide et écrasante du III^{ème} Reich sur les armées franco-britanniques.

Très rapidement, les plénipotentiaires qui viennent de Bordeaux et se rendent à Rethondes en passant par le canton de Bléré notamment, et plus largement, en Touraine, sont effrayés en voyant dans la convention d'armistice, une carte annexée, qui montre le compartimentage, le morcellement, l'éclatement, (enfin, tout ce que vous voudrez comme synonymes), du pays, et, rapidement, ils se rendent compte de ce que va être le sort du pays vaincu, qu'ils sont censés représenter.

Par téléphone, ils vont transmettre un pseudo-tracé de la ligne de démarcation à ceux qui vont prendre les destinées de la France en mains, avec tous les problèmes des communications téléphoniques à cause des destructions qui s'ensuivent et évidemment ce n'est pas, à ce moment-là, un épisode très glorieux pour la France.

Le pays vaincu est morcelé en deux grandes zones, par cette limite frontalière singulière qui est longue de près de 1200 kilomètres, qui désarticule 13 départements, toutes les administrations : pénitentiaires, départementales, municipales, les brigades de gendarmerie, la police. Bref, les Allemands ont tracé une ligne de démarcation sans forcément, évidemment, penser aux difficultés que cela poserait et même que cela leur poserait, notamment dans leur objectif, ou dans leur mission principale, qu'ils se sont assignés, c'est à dire piller l'économie de la France.

Alors, les Allemands ajouteront d'autres lignes de démarcation qui ne sont pas conventionnelles, qui ne sont pas officielles mais en violation de la convention d'Armistice. Il ne faut pas voir la magnanimité d'Hitler dans l'instauration d'une ligne de démarcation. En fait, il a eu besoin de temps, simplement pour se retourner contre les Anglais, et puis pour essayer peut-être de convaincre Franco. C'est bien pour cela d'ailleurs que la ligne de démarcation longe toute la côte Atlantique.

Alors, jusqu'à la suppression matérielle de la ligne de démarcation, le 1^{er} Mars 1943 et non pas, le 11 Novembre 1942, comme en sont convaincus les spécialistes de la ligne de démarcation, les Français ont donc été fortement assujettis et asservis dans leur vie quotidienne. Cette ligne de démarcation, très politique, a également été un levier de chantage, au même titre que les 1 800 000 prisonniers de guerre Français, qui servaient de "monnaie d'échange" à l'Allemagne pour pousser le régime de Vichy dans un engrenage de concessions toujours plus grandes.

Certains Français vont vivre dans une zone intermédiaire, qui est la zone de démarcation, cette zone que j'ai encore traversée ce matin, avec des passeurs qui nous font l'amitié d'être là aujourd'hui et que j'ai eu le plaisir d'accompagner.

Cette zone de démarcation est une zone tout de même terrible pour nombre de Français. Elle ne l'est pas au tout début de l'Occupation, au mois de juillet et août 1940, car les Allemands ont quand même beaucoup de difficultés à créer et à construire cette frontière.

Alors, des terroirs, des centaines de villages, des hameaux, quelques rares villes, dont le Creusot, Monchanin, Monceau-les-Mines, Vierzon, Moulins-sur-Allier (dont la photo d'ailleurs au passage du pont de Moulins est très utilisée dans les manuels scolaires).

Ces territoires ont donc été traversés par cette limite singulière, qui est sans précédent, dans l'histoire des guerres contemporaines. Soudainement, les Français doivent repenser leur vie quotidienne et l'État doit repenser les territoires.

Mais, plus localement, en Indre et Loire, dans le Cher, en Saône et Loire, dans le Jura, en Gironde, le travail des champs, le transfert des prisonniers par les gendarmes, la réorganisation de toutes les administrations, les opérations bancaires, les « pensions de retraite » posent des problèmes considérables à des Français qui sont venus avec l'exode, mais qui ne peuvent pas revenir, notamment en zone occupée, entre le mois de juillet et le mois de septembre 1940. Pendant trois années, des régions tout à fait paisibles sont transformées en des lieux stratégiques et tactiques. Parfois, des habitants sans histoire deviennent des héros de l'Histoire, le plus souvent des héros d'ailleurs désintéressés. On peut, sans flagornerie, rendre hommage à l'initiative de cette journée, prise par le Conseil général d'Indre-et-Loire et par l'Inspection Académique, parce que finalement, on a un peu oublié ces *simples Français*, comme on les appelle souvent, pour ne parler que de certaines, (et pas toutes), hautes figures de la Résistance politique.

Bref, les Allemands ont beaucoup "joué" avec la ligne de démarcation, mais les Français aussi ont beaucoup "joué" avec les Allemands, sur la ligne de démarcation. Je pense qu'aujourd'hui, on fera intervenir, s'ils le souhaitent un certain nombre de passeurs, qui nous parleront, (parce qu'ils étaient très jeunes à l'époque), de ce "jeu" avec les Allemands, de cette "resquille", bien française, bien paysanne, bien rurale parfois, mais de la bonne resquille, dénonçant une situation absurde imposée dans un terroir, car cette ligne de démarcation était une frontière absurde.

La vie quotidienne des habitants de la ligne, mais aussi, de l'ensemble des Français, a donc été largement bouleversée, et beaucoup de Français ont compris aussi que cette ligne de démarcation n'était pas hermétique mais qu'il était tout de même dangereux de tenter le passage clandestin.

Il a été évoqué, lors de la présentation de cette journée-débat, de faire entrer la ligne de démarcation dans le récit national, dans ce qu'on appelle aujourd'hui, le "roman national". Evidemment, c'est un thème fondamental. Mais il y a tant de thèmes, qui ont du mal, depuis une trentaine d'années, à entrer dans le récit national, parce qu'avant de faire mémoire, il faut faire l'histoire et avant de faire l'histoire, il faut aussi regarder l'ensemble des sujets, y compris les plus gênants pour la mémoire nationale : l'exode, la vie quotidienne des Français, la ligne de démarcation, les femmes tondues, l'épuration, (sous toutes ses facettes), mais aussi la bibliographie d'un certain nombre d'hommes qu'il faut revisiter, renouveler, notamment par exemple, les biographies de Pierre Laval, de Darlan.

En tous cas, pour les historiens, il y a beaucoup de travail. Beaucoup d'archives se sont ouvertes depuis les cinq dernières années, notamment, les archives les plus intéressantes, qui sont les archives de la répression, de la justice, de la gendarmerie, qui permettent de faire l'histoire de sujets tabous, mais aussi de la vie quotidienne des Français.

Donc, effectivement, depuis une vingtaine d'années, nous sommes quelques-uns, essaimés le long de la ligne de démarcation, parce que l'on a tous un point commun, celui d'habiter ou d'être né près de la ligne de démarcation. Notre idée n'était pas de faire forcément entrer la ligne de démarcation au panthéon des sujets tabous, mais simplement de dépasser une histoire qui nous semblait partielle ou trop héroïsée.

L'Indre et Loire a connu beaucoup de ces témoins et je crois qu'aujourd'hui il était temps, de continuer à recueillir les témoignages sous forme de films, comme l'ont mené les Archives départementales d'Indre-et-Loire, mais aussi le Centre d'interprétation de Genelard, en Saône et Loire. En effet, la ligne de démarcation a son Centre d'interprétation. Je me souviens, il y a 15 ans, des initiateurs qui sont venus me voir à l'occasion d'une conférence que j'avais faite à Châlons-sur-Saône, en me disant : « on veut monter un musée de la ligne de démarcation ». Je me suis dit « Où vont-ils ? » Ils ne trouveront jamais les fonds ; ils les ont trouvés ainsi que les architectes, dans un tout petit village de quelques centaines d'habitants. Voilà que, là aussi, la mémoire de la ligne de démarcation, se complétait, à côté de la nôtre en Indre et Loire, sur la Gironde et sur d'autres départements encore, riverains de la ligne de démarcation.

Pendant donc, plusieurs décennies, l'histoire de la ligne de démarcation a été passée sous silence, alors que tant de jeunes historiens la passait au crible des archives, et de la critique, de ces sources documentaires, pour constituer une histoire politique, humaine, économique, de la ligne de démarcation.

Si l'histoire de la ligne de démarcation a été passée sous silence, c'est parce que les historiens ont d'abord cherché à faire l'histoire politique de l'Occupation et celle de la Résistance, (avec un "R" majuscule), du moins, celle "des cadres supérieurs", en oubliant ceux qu'on appelle parfois péjorativement, ici ou là, les "roturiers de la Résistance", dans les rangs desquels on pourrait classer les passeurs. Sont-ils des résistants ? et pourquoi les a-t-on autant oublié ?

Le colonel Rémy, qui est le seul, dans les années 60-70, à avoir tenté de participer à ce récit national de l'époque autour d'une histoire unanimement résistante des Français, à travers 20 volumes où il va raconter l'histoire de ces passeurs, en partant de témoignages oraux, qu'on peut écouter aujourd'hui, au Mémorial de Caen.

Même mon directeur de thèse, Jean-Pierre Azéma, ne croyait pas trop à la ligne de démarcation comme sujet d'histoire, mais heureusement, René Rémond, (de l'Académie Française), dont j'étais l'assistant quelques années, lui, y croyait à fond et m'a beaucoup poussé, pour aller jusqu'au bout de ce travail.

On le sait aujourd'hui, de mieux en mieux, grâce aux travaux croisés des historiens, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale, en France, est un vaste champ qui ne finit pas de s'ouvrir mais qui a créé aussi en lui-même, beaucoup de polémiques, depuis une vingtaine d'années, qui ont été aussi l'objet d'études historiques.

La mémoire elle-même, les polémiques autour de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale sont devenues des objets d'histoire et de recherches.

Alors, dès la période de l'Occupation, les Résistants, ainsi que les victimes des persécutions, ont été conscients qu'il faudrait, préserver des traces des événements.

Dès 1945, Moulins-sur-Allier va inaugurer une petite stèle en mémoire des passeurs de la ligne de démarcation. Plus généralement, les Français, dès 1945, se sont posé la question : comment garder des traces de cette histoire ?

Donc, dès la période de l'Occupation, les Résistants ont quand même pris en mains, la mémoire de la Seconde Guerre mondiale, mais aussi les victimes, des persécutions, qui ont été conscients qu'il faudrait tout faire pour garder un maximum de traces de ces événements.

Alors, on peut dire que, tandis que les seconds, (c'est-à-dire les victimes), ont lié cette préoccupation à une stratégie de survie, les premiers, (c'est-à-dire, les Résistants), ont plutôt utilisé l'épopée, pendant très longtemps, comme un vecteur de développement, de conquête de la mémoire.

Après la Libération, appuyée sur les pouvoirs publics, on a vu la Résistance qui a mis en œuvre, une politique de recueil de documents, de témoignages, notamment, grâce au Comité d'histoire de la Seconde Guerre Mondiale : Il y a eu une politique d'écriture également, avec les recueils de témoignages, tandis que les célébrations se multipliaient dans les années d'après- guerre, pour le 11 Novembre, et le 18 Juin, par exemple.

Il y a donc une mémoire instrumentalisée qui s'est mise en place, une mémoire unanimiste, qui n'a laissé que peu de place à la ligne de démarcation et aux passeurs, peu de place, il est vrai, tout de même, à ce qui a séparé les Français:

Il était difficile de commémorer la ligne de démarcation sans signaler ce qu'a fait Vou, un village d'Indre et Loire, de façon très précoce, en 1947.

Il faut dire aussi que deux problèmes se posent sous la IV^{ème} République rapidement. Alors même que les Résistants constituent une bonne part du personnel politique, sans avoir forcément totalement réussi leur projet de rénovation, aucune mémoire cohérente n'est parvenue à se mettre vraiment en place pendant cette période très difficile de la reconstruction du pays. Au contraire, les partis politiques, sous la IV^{ème} République, à commencer par le parti communiste, puis les Gaullistes à partir de 1958 ont élaboré, chacun pour leur compte, leur propre vision de la guerre, de la Résistance, au risque de vives controverses qui sont revenues comme des boomerangs dans les années 1980-1990, à l'occasion de procès retentissants, comme par exemple, le procès Papon où l'on a tout mélangé.

La mémoire s'est retrouvée un temps en France, très éclatée, au gré des enjeux de la politique intérieure, mais aussi, de la politique internationale.

Le champ de l'Histoire pendant très longtemps, y compris pour la ligne de démarcation et les passeurs, a été largement occupé par les livres de souvenirs, qui en dépit de leurs succès éditoriaux, ne restituaient souvent que la trame anecdotique, le "western", comme le dirait Jean-Pierre Azéma, d'une aventure "héroïsée" essentiellement.

A partir du retour du Général De Gaulle à la tête de l'État, en 1958, le discours, les pratiques commémoratives, les politiques publiques, ont fourni une vision plus consensuelle, c'est à dire qu'ils ont essayé à ce moment-là, de résoudre, de colmater certaines brèches, et de donner une vision plus consensuelle de la mémoire de la guerre, de la Résistance.

L'appel du 18 Juin a alors accédé à ce moment-là, au statut de symbole fondateur. Vichy a été présenté pendant de longues années comme une parenthèse, ce qu'a démenti Jacques Chirac, en 1995, avec ce discours que l'on peut qualifier de courageux, sans arrière-pensée politique évidemment, sur la responsabilité de l'État Français, notamment, à l'occasion de l'inauguration du mémorial consacré à la Shoah.

C'est donc dans ce contexte des années 50, plutôt 1960 - 1970, que, par exemple, le Colonel Rémy a entamé la publication d'une vingtaine de volumes, presque une saga intitulée « La Ligne de démarcation ».

Alors se pose un 2^{ème} problème, qui nous intéresse plus particulièrement aujourd'hui, celui de la place des passeurs dans l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale et une question: Sont-ils des résistants à part entière ou bien entrent-ils davantage dans la catégorie des sauveteurs, des humanitaires ?

A travers tout ce questionnement, on essaiera de voir comment les historiens, mais aussi les réalisateurs de films, les anthropologues, ont pu travailler dans leurs régions, de façon très minutieuse, sur l'histoire et la mémoire des passeurs et la mémoire de la ligne de démarcation et sur toutes ses conséquences.

La mémoire de la ligne de démarcation a connu une première vague de commémorations dans l'immédiat après-guerre, (comme à Moulins sur Allié et Vou), avec quelques rares exemples de stèles, ici ou là, puis il a fallu attendre le milieu des années 1990, (en 1994, 1995, avec les commémorations du 50^{ème} anniversaire de la Libération), pour observer une nouvelle vague de commémorations autour des passeurs et du tracé de la ligne de démarcation.

Sébastien Joly sera à même d'ailleurs, de nous éclairer sur l'amnésie puis le réveil de cette mémoire de la ligne de démarcation, de cette amnésie aussi du rôle des passeurs, notamment en Saône et Loire, mais pas seulement dans cette région parce que ce film résonne bien au-delà de la Bourgogne.

Dans les années 1990, quelques plaques commémoratives furent posées : celles consacrées à Ernest Villemot, instituteur à La Croix en Touraine, à l'Abbé Lacour, avec une deuxième plaque commémorative à Athée Sur Cher, une carte devant le cimetière de Bléré. Le canton de Bléré avait beaucoup de sites commémoratifs, car étant originaire de Bléré, j'étais beaucoup sollicité, mais cela risquait d'avoir un effet de loupe, qui n'était pas tout à fait justifié.

Cela dit, en Gironde et ici ou là sur la ligne, il y a eu dans le Jura notamment, du côté de Champagnol, quelques autres commémorations en 1994-1995.

Et cette année, à l'occasion du 70^{ème} anniversaire et déjà depuis deux ans, le Conseil Général d'Indre-et-Loire s'est soucié tout de même de cette ligne de démarcation et de son histoire, notamment grâce à l'exposition présentée à Loches. On remarque aussi l'action historique des réalisateurs de films documentaires, de docu-fictions, de recueil de témoignages. On voit bien cette mémoire de la ligne se mettre en place connaître une nouvelle jeunesse mais on notera que ces réalisateurs ont attendu 20 ans, 25 ans, avant de commencer à parler de mémoire, c'est à dire qu'ils ont tenu compte de nos travaux d'historiens.

Si l'action des passeurs semble toujours attirer les regards, peut-être un peu trop parfois, l'histoire de la ligne de démarcation, ne peut se résumer seulement à l'histoire des passeurs. C'est pour cela que j'ai tenu particulièrement à faire venir aujourd'hui, et je le remercie d'être venu, Philippe Souleau, qui nous expliquera si la ligne de démarcation a constitué un garrot économique et selon quelle chronologie.

Alors, de même, si l'action des passeurs semble attirer toujours les regards, nous verrons qu'elle mérite tout de même encore beaucoup d'intérêt à travers les communications de Benoit Thiault, de Jean-Claude Bonnin, de Thierry Bonnot, tout au long de cette journée.

On pourra ainsi comparer et mesurer les types de passages clandestins, à travers le Cher, les types de mémoire en Saône-et-Loire, en Indre-et-Loire, dans les départements aquitains.

Cette histoire, à la fois politique, économique, humaine, est une histoire extrêmement riche, qui nous permet de regarder notre passé en face.

Mais, il reste beaucoup à faire pour connaître cette quasi-frontière, souhaitons que l'exposition qui concerne la ligne de démarcation, au Logis Royal de Loches puis à la Maison du Souvenir de Maillé, puis, de manière itinérante au-delà de l'Indre et Loire, permettra de relancer de nouveaux projets de recherche, d'ailleurs, un étudiant en Master, travaille justement, sur les aspects économiques de la ligne de démarcation d'Indre et Loire.

Toutes ces initiatives scientifiques et culturelles, permettent aujourd'hui encore, de ne pas laisser dans l'ombre, un sujet qui n'est pas resté tabou, (au contraire de l'exode et de l'épuration sauvage et de la tonte des femmes), mais qui est resté un sujet plus « accessoire ». J'espère que cette journée est le début d'autres travaux, et je me mets à rêver, à des journées, futures qui réuniront, des chercheurs sur la ligne de démarcation, d'un colloque international qui porterait sur les lignes de démarcation à travers l'histoire, celles de Chypre, du Liban, de Beyrouth, de la Corée et qui posent des problèmes similaires à ceux qu'a posée la ligne de démarcation en France.

« La Mémoire de la ligne de démarcation » : Une mémoire en trois étapes : amnésie, réveil et témoignages

Sébastien JOLY

Responsable du service éducatif

du Centre d'interprétation de la ligne de démarcation en Saône-et-Loire (71).
Auteur du film documentaire *La ligne de démarcation en Saône-et-Loire*, 2010

« *Je sais tout ce qui a été fait ici ! Cela est d'autant plus méritoire que vous étiez ici en bordure du drame (...). Sur cette blessure constituée à travers notre pays qu'on appelle ligne de démarcation* ». C'est par ces propos, 15 ans après la Libération de la France, le 18 avril 1959, que le Général De Gaulle s'exprime enfin à Moulins dans l'Allier lors d'un voyage officiel sur la souffrance qu'a provoquée cette frontière pendant la guerre, une façon de rendre un hommage national aux passeurs clandestins de la ligne.

La ligne de démarcation, conséquence directe de la Convention d'Armistice du 22 juin 1940, a marqué les esprits pendant la guerre. Son quotidien a été parsemé de blessures et de drames humains. Symbole de la défaite de mai-juin 1940, elle est totalement absente de la mémoire collective au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Longtemps oubliée, reléguée comme une contrainte à laquelle on a du et su s'adapter, elle a pourtant été vécue par les riverains ou les clandestins comme un traumatisme et une douleur dont les plaies sont restées pendant de nombreuses années béantes jusqu'à ce que dans les années 1990, son souvenir resurgisse d'un passé enfoui.

A l'échelle locale, régionale et nationale voire transfrontalière, et à l'aide d'exemples de communes traversées autrefois par le tracé de la ligne de démarcation, nous nous intéresserons à l'évolution de la mémoire liée à cette frontière intérieure qui a séparé des millions de Français. De l'après-guerre à nos jours, que reste-t-il du souvenir de la ligne de démarcation dans la mémoire collective : de son histoire à sa mémoire, de l'amnésie à son réveil avec l'émergence du témoignage.

Le temps nous est malheureusement compté donc je ne pourrais pas dresser un inventaire complet des monuments ou plaques, d'autant plus que certaines municipalités ou associations, contactées spécialement pour l'occasion, refusent de communiquer sur leurs actions de commémoration : une incohérence au lendemain du 70^e anniversaire de la naissance de la ligne de démarcation...

I. Sortir d'une longue amnésie : de la Libération aux années 1980

Après la Libération, l'importance du nombre d'ouvrages, essentiellement des témoignages et des monographies régionales sur la Résistance, marque une période d'exaltation. Les Résistants, « ceux qui ont pris les armes », focalisent les attentions. Mémoires, récits, biographies de héros morts au combat se succèdent et forment le mythe de la Résistance. La première commémoration concernant la ligne de démarcation est l'inauguration d'une stèle au pont de Régemortes à Moulins dans l'Allier le 8 septembre 1945 par la municipalité (fig. 1). Certes, une partie des inscriptions de la stèle mentionne le tracé de la ligne et rend hommage aux passeurs mais elle insiste davantage sur la Libération de la ville par les maquisards le 6 septembre 1944. Chaque année, une cérémonie commémore la libération de la ville et non la ligne de démarcation.



Fig. 1 : Monument commémoratif. Pont de Régemortes. Moulins (Allier). ©2006/CILD

Le 18 septembre 1947, à Vou en Indre-et-Loire, le Souvenir Français édifie une stèle en l'honneur de trois passeurs arrêtés et morts en déportation dont Germaine Maurice arrêtée sur dénonciation le 10 septembre 1942. (fig. 2). Sur le monument, on ne fait pas figurer la mention « passeur » mais on emploie le terme de « patriotes français victimes de leur dévouement » : une référence directe à la notion de la Résistance, au dévouement, au sacrifice, au don de soi et au patriotisme. L'action du passeur est donc ici totalement occultée et on l'englobe dans un geste de résistance.



Fig. 2 : Monument commémoratif. Vou (Indre-et-Loire). ©2006/CILD

Le 26 septembre 1960, l'UNEG (Union Nationale des Evadés de Guerre) inaugure en présence du Ministre des Anciens combattants (M. Triboulet) un mémorial national au col du Donon dans le Bas Rhin associant la mémoire des prisonniers de guerre évadés et celle des passeurs.(fig. 3)



Fig. 3 : Mémorial. Col du Donon (Bas-Rhin). ©OT

Des années 1940 aux années 1980, quelques stèles, repères commémoratifs symboliques de la Résistance, voient le jour pour se souvenir du tracé de la ligne ou du rôle des passeurs. On commence à apposer quelques plaques pour mieux s'adapter à l'environnement urbain. Dans aucun cas, on ne commémore les victimes et les candidats aux passages. On occulte complètement les risques.

II. Le souvenir de la ligne se réveille : 1994-2003

Les années 1990 marquent l'émergence de la mémoire de la ligne de démarcation. En effet, des municipalités, des associations et des particuliers profitent du 50^e puis du 60^e anniversaire de la Libération et de la fin de la guerre pour ériger des monuments ou plaques commémoratives.

Dénoté « La Haye-Descartes », le monument érigé sur l'emplacement de la ligne de démarcation a été inauguré le samedi 3 septembre 1994 à l'occasion du 50^e anniversaire de la libération de la ville de Descartes en Indre-et-Loire. La commune est à l'origine du projet en partenariat avec les anciens combattants. La symbolique du monument est forte : une ancienne barrière levée symbole du passage ou de l'ouverture vers la zone non occupée, l'espoir de la liberté ou de la liberté retrouvée.(fig. 4).

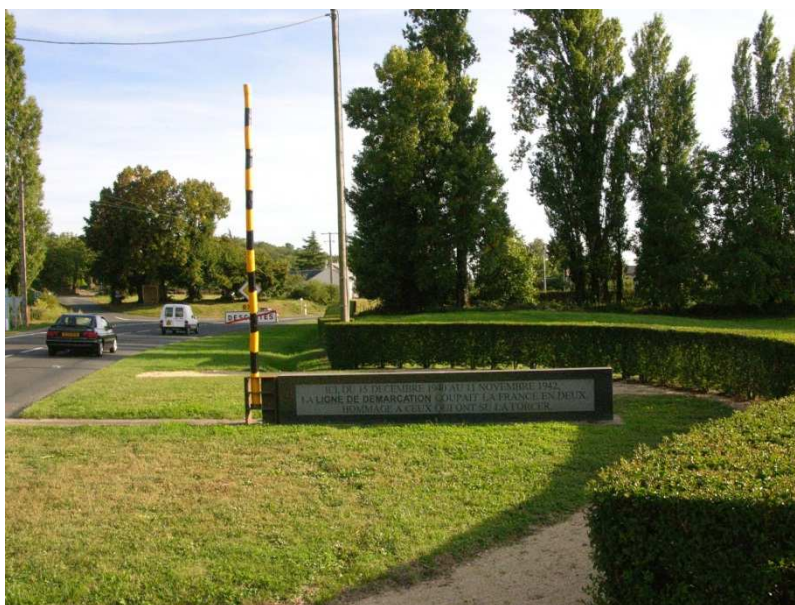


Fig. 4 : Monument commémoratif. Descartes (Indre-et-Loire). ©2006/CILD

A Thénioux dans le Cher, une barque renversée, outil du passage, et deux plaques commémoratives sont inaugurées le 24 mai 1997 en mémoire de Raymond Toupet, passeur tué par les Allemands. Le conseil municipal, les habitants par le biais d'une souscription, les associations d'anciens ont su se mobiliser pour édifier un monument symbolique à proximité du Cher.(fig. 5)



Fig. 5 : Barque symbolisant le passage clandestin de la ligne sur le Cher.
Thénioux (Cher). ©2009/Sébastien Joly

En Saône-et-Loire, à Lux à quelques kilomètres de Chalons-sur-Saône, une plaque est inaugurée en mai 1998 par André Jarrot, ancien passeur, Compagnon de la Libération, gaulliste, ancien maire de Monceau-les-Mines.

Les inaugurations surtout de plaques se multiplient dans cette période : elles sont placées sur l'ancien tracé de la ligne ou proches d'un ancien poste de contrôle allemand ou alors matérialisent un lieu de passage clandestin important. Le texte inscrit est toujours simple : il mentionne en quelques mots le tracé de la ligne et rappelle les dates.

Alors que les études départementales commencent à se développer notamment grâce aux travaux universitaires et de recherche des étudiants en maîtrise d'histoire, Eric Alary publie le premier ouvrage national consacré à la thématique mêlant témoignages et archives publiques et privées. Un ouvrage qui permet de vulgariser et de rendre accessible l'histoire de la ligne de démarcation au plus grand nombre.

III. « Faire revivre la ligne de démarcation » : se souvenir et transmettre : 2003-2010

Les années 2000 sont marquées par l'édition de plusieurs ouvrages départementaux ou régionaux sur la question : Saône-et-Loire, Cher, Loir-et-Cher, Gironde, Vienne, Charente... qui remportent un succès auprès de l'opinion publique qui cherche à renouer avec son passé. En 2006, une structure consacrée à la ligne de démarcation, unique en France, classée « Chemins de mémoire » par le ministère de la Défense, est inauguré à Gévelard en Saône-et-Loire à quelques mètres de l'ancien poste de contrôle allemand et du canal du Centre qui servait de frontière. Géré par une association, ce centre d'interprétation rappelle l'histoire de la ligne de démarcation dans les 13 départements traversés de sa création à sa suppression.



Fig. 6 : Centre d'interprétation de la ligne de démarcation. Gévelard (Saône-et-Loire).
©2010/Christophe Fouquin

En lien avec la multiplication d'inauguration de plaques commémoratives, des sentiers de découverte thématiques autour de la ligne et de la notion de frontière vont être créés : on peut citer à titre d'exemple, le chemin de Salm à Moussey près du col du Donon. La ligne de démarcation était pourtant bien éloignée du Bas-Rhin mais ce chemin, avec des panneaux explicatifs, rappellent que la France de 1940 n'était pas divisée en deux zones mais bien au-delà avec 7 zones dont la frontière avec l'Alsace annexée. Des Français ont pris des risques pour aider des clandestins à fuir le Reich. La création de ce sentier permet de resituer le contexte de l'époque et de raconter une partie de l'histoire méconnue du grand public. Chaque été, le Souvenir français organise des randonnées dans la vallée de la Bruche en mémoire des passeurs.

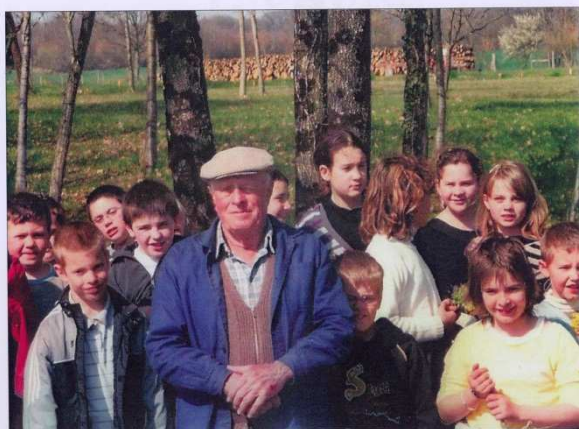
Le Pays de Gex et la région Rhône-Alpes ont mis en place un itinéraire balisé intitulé « Frontières oubliées » de plus de 70 km qui rappellent la présence allemande le long de la ligne de démarcation et les passages risqués vers la Suisse. Le point de départ est le Pont du Tram à Bellegarde où était établi un poste de contrôle allemand. Une brochure avec un plan a été éditée pour les touristes et randonneurs voulant en savoir plus.

Ces initiatives souvent à l'origine de collectivités territoriales permettent d'établir un travail de mémoire puisque des recherches historiques sont menées en amont pour réaliser des panneaux explicatifs et des brochures. Les totems placés sur les chemins ne peuvent qu'interpeller le randonneur et le faire réfléchir au passé et à l'avenir, un travail de réflexion et de mémoire.

Une autre initiative, unique en France d'après mes recherches, est à souligner : c'est celle de Dienné dans la Vienne, où il a été proposé aux élèves de l'école primaire du village de devenir de jeunes historiens en herbe lancés à la recherche de l'ancien tracé de la ligne de démarcation. Sur proposition du maire de la commune, le directeur de l'école avec tous ses élèves de cycle 3 ont mené un long travail de recherche documentaire afin d'essayer de matérialiser l'ancien tracé sur la commune. Ce sont les élèves avec leurs instituteurs qui ont fouillé les archives, qui sont allés sur le terrain et qui sont allés rencontrer les témoins du village. Ce travail d'un an a abouti à la publication d'un dossier spécial ligne de démarcation et à la pose de quelques totems matérialisant les anciens postes de contrôle. Cette action pédagogique, sans précédent, a permis aux élèves de toucher l'histoire locale en rencontrant des témoins et en se déplaçant sur le terrain. De belles rencontres intergénérationnelles riches d'enseignement.(fig.7).

Avec le 70^e anniversaire de la naissance de la ligne de démarcation en juin 2010, de nouvelles plaques ont fleuri dans plusieurs départements français : prenons l'exemple de Montpon-Menestérol : trois panneaux sur l'ancien tracé ont été inaugurés le 23 octobre dernier à l'initiative du GEMM, (Groupe d'Etudes de la Mémoire du Montponnais) et de Anne-Marie Lefèvre, journaliste ayant mené de nombreuses recherches sur la question.

On peut mentionner également, sans plus en parler puisque nous n'avons pas l'autorisation de diffuser plus d'informations, du balisage départemental opéré en Charente par l'ONAC dont les premières plaques ou plutôt panneaux tellement les informations y sont détaillées ont été inaugurées fin octobre 2010. Par téléphone, un responsable du service de l'ONAC a bien voulu me donner quelques informations. Une semaine plus tard, le Directeur de l'ONAC m'interdit de communiquer sur son action commémorative...



René DEGOUT entouré des élèves au carrefour des Sapins, à l'emplacement de la guérite du poste allemand.

Photo J. F. Parnaud



Poste français dans le bourg, sur la route de Verrières, à hauteur de l'église et de l'école.



Fig. 7 : Recherches sur la ligne de démarcation menées avec les élèves de l'école primaire de Dienné (Vienne) et les témoins de la ligne de démarcation. ©mairie de Dienné

Devant la disparition des derniers témoins qui ont connu la ligne de démarcation, un nouveau moyen de conserver et de transmettre cette mémoire s'est soudainement développé : je parle bien entendu des documentaires. Les musées, les associations d'anciens et les collectivités territoriales se rendent de plus en plus compte de l'urgence à conserver cette mémoire qui s'éteint progressivement. Le documentaire permet donc de conserver des propos et de les diffuser au plus grand nombre par le biais d'un format court souvent de 26 minutes. Recueillir des témoignages n'est pas chose évidente : les témoins doivent être rassurés et mis à l'aise car être filmé est intimidant. Le contact avec le témoin doit s'opérer tout d'abord par téléphone puis plusieurs rencontres s'imposent avant le tournage pour rassurer ses appréhensions : peur de ne pas se souvenir, peur de se tromper, peur de ne pas être à la hauteur... Un climat de confiance doit se mettre entre place entre l'intervieweur et l'interviewé. Le témoin doit sans cesse pendant l'interview être soutenu par un regard. L'interviewer doit être réactif au propos du témoin et ne pas hésiter même si cela est parfois douloureux d'aller au bout de la souffrance du témoignage.

En 2004, trois jeunes de Charente décident de pérenniser le souvenir d'un pan de l'histoire locale : la ligne de démarcation à travers leur canton d'Aubeterre. Le documentaire reste très localisé et n'est guère diffusé.

De 1999 à 2001, la Société Archimob, basée à Genève en Suisse, a recueilli 555 témoignages sur la période de la Seconde Guerre mondiale dont de très nombreux témoignages faisant référence aux passages clandestins du Jura et vers la Suisse. Les transcriptions écrites de chaque interview sont consultables sur leur site internet (www.archimob.ch).

En 2008, à la suite du décès d'un passeur de Chalon-sur-Saône que j'avais rencontré à plusieurs reprises, je décide d'écrire un scénario consacré à l'histoire de la ligne de démarcation en Saône-et-Loire mêlant interviews et fictions afin de conserver et de transmettre la mémoire de cette frontière. Sorti en édition DVD en août 2010, le documentaire fait l'objet de nombreuses diffusions tout public et scolaires dans le département, des débats viennent enrichir les diffusions et les échanges sont intergénérationnels et enrichissants (www.lignededemarcation.fr/actualite-27.html).

Il y a quelques semaines, le service des Archives départementales d'Indre-et-Loire éditait également un DVD basé sur plusieurs témoignages du département, la volonté étant aussi de toucher un public scolaire.



Fig. 8 : Les reconstitutions historiques et les témoins du film documentaire *La ligne de démarcation en Saône-et-Loire*, conçu par Sébastien Joly et les films du Tilleul. ©2010/Films du Tilleul

Pour conclure, on a pu voir que la mémoire de la ligne de démarcation a mis du temps à s'imposer dans la mémoire collective mais aussi comme sujet de recherche. On a longtemps privilégié en France l'étude des faits de Résistance et la Déportation au détriment de la vie quotidienne sous l'Occupation. A partir du milieu des années 1990 avec un accès plus facilité aux archives publiques et une prise de conscience des particuliers à divulguer leur documentation, les commémorations en lien avec la ligne de démarcation se succèdent. Dans les années 2000, les témoins prennent la parole pour livrer leur quotidien et leur souffrance perçue aux abords de cette frontière. Aujourd'hui, devant la disparition des derniers témoins, des projets de mémoire très variés se mettent en place : pose de plaques commémoratives, édition de livres, réalisation de documentaires spécialisés. Un réel intérêt pour la Seconde Guerre mondiale se dégage auprès de l'opinion publique comme le témoigne le succès d'audience du téléfilm de France 3 « Un village français » (<http://programmes.france3.fr/un-village-francais/?page=accueil>). Beaucoup de choses restent encore à faire, des réflexions sont à mener pour renouveler cette journée de rencontre et d'échange. Nous avons tous notre pierre à apporter à l'édifice...

Bibliographie :

Ouvrages :

- ALARY Eric, *La ligne de démarcation*, Paris, Perrin, 2003
- BARCELLINI Serge, WIEVIORKA Annette, *Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Paris, Graphein, 1999
- BONNOT Thierry, *La ligne de démarcation en Saône-et-Loire*, Gévelard, Le Caractère en Marche, 1994
- COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'INFORMATION HISTORIQUE POUR LA PAIX, *Sur les chemins de l'histoire et du souvenir : département de Saône-et-Loire*, Mâcon, Perroux, 1988
- DOUZOU Laurent, *La Résistance française, une histoire périlleuse : essai d'historiographie*, Paris, Seuil, 2005
- JOLY Sébastien, *La mémoire de l'Occupation en France : 1944-2006*, mémoire de Master 1, Université Jean Moulin Lyon III, 2007
- PERNOUD Jean-François, *Dienné 1940-1943 : la ligne de démarcation*, Ecole Louise et Albert Violette de Dienné, 2009

Articles :

- ALARY Eric, « La ligne de démarcation, un objet de mémoire ? », *Ligne de démarcation-Frontières-Musée-Centre de recherches*, n°8, juillet 2003
- « Ligne de démarcation : quand la Gironde était coupée en deux », *Sud Ouest*, 23 juin 2010
- « Dans les vignes sous le feu des sentinelles », *Sud Ouest*, 4 août 2010
- « Une vidéo sur la ligne de démarcation en Charente », *BIMSA*, août-septembre 2004, N°46
- « La ligne de démarcation frontière de tous les dangers », *Le Journal du Périgord*, septembre 2006, N°140
- « Portrait, quand la ligne de démarcation coupait la Saône-et-Loire... », *Journal de Saône-et-Loire*, 25 août 2009
- « Un film à la mémoire de la Déma », *En Bourgogne*, octobre 2009, pp 24-27
- Projet d'édification d'un monument à la gloire des passeurs de la ligne de démarcation, décembre 1996, Thénioux

Documentation touristique :

- Pays de Gex-Bellegarde, *Histoire des Frontières*
- Office du Tourisme du Col du Donon, *Le sentier des passeurs*

Débat suite à la projection du film documentaire La ligne de démarcation en Saône et Loire

Eric Alary :

Vous aurez constaté qu'un petit village de Saône et Loire, Gévelard, a un centre d'interprétation de la ligne de démarcation avec une équipe de gens très motivés. Evidemment, il y a beaucoup de questions qui nous viennent à l'esprit et je crois, qu'on va, si vous le permettez, laisser l'échange entre vous et les riverains de la ligne de démarcation, ceux d'Indre et Loire et d'ailleurs.

Intervention de M. Claude Croubois :

La ligne de démarcation a donné lieu, c'est vrai, à beaucoup de faits de résistance, d'héroïsme, de dévouement, mais a donné lieu aussi à des faits plus sombres. Alors, je ne vais pas évoquer ici ce que vous connaissez parfaitement, c'est à dire : les dénonciations, les passeurs "marrons", mais simplement la collaboration ordinaire, sur laquelle on insiste peut-être pas assez. Au début, c'était la Wehrmacht qui gardait la ligne de démarcation, remplacés en avril 1941, par les douaniers, qui eux étaient des professionnels, plus efficaces pour garder la zone et qui restaient beaucoup plus longtemps sur place.

Ainsi, ils avaient des relations amicales parfois, avec certains français, en particulier en ce qui concerne le marché noir : j'ai trouvé dans les archives, des mentions concernant des gens qui amenaient des lapins, des poulets, parce que l'ordinaire des troupes allemandes était médiocre. A Abilly, une personne leur amenait des anguilles et allait à la chasse, (alors que la chasse était interdite), avec le chef des douaniers, sur sa moto, avec les deux fusils.

Et puis, parfois même, certains douaniers passaient en zone libre, avec certaines complicités, faisaient la "ribouldingue" dans les cafés et là, il y avait la "collaboration horizontale", dans laquelle je suis spécialisé, comme vous le savez et qui a été très intense sur la ligne de démarcation. On voit beaucoup de femmes tondues ou poursuivies et qui habitent précisément sur cette ligne.

Voilà, je voulais simplement dire cela de façon à voir qu'il y a la partie héroïque des choses mais aussi, il y a la face plus sombre.

Eric Alary :

Merci M. Croubois, c'est intéressant ce que vous dites, notamment la dernière partie de votre intervention m'intéresse beaucoup : C'est un constat, effectivement, que vous faites, qui mériterait d'être encore prolongé, sur la proximité de la ligne de démarcation et des femmes tondues, mais certaines femmes aussi ont été tondues de façon assez rapide, effectivement, alors qu'elle n'étaient pas forcément convaincues de collaboration horizontale.

Il y a une autre question en fait, par rapport à cette histoire moins héroïque concernant ceux, qui ont profité notamment, de la ruée de nombreuses familles juives vers la ligne de démarcation, pour se faire payer sans forcément indiquer le chemin.

Quand vous avez réfléchi au scénario, à la trame du film, est-ce que vous avez pensé à ces faux passeurs aussi ou à ces gens qui profitaient de la ligne de démarcation pour développer l'économie souterraine, qu'évoquait Claude Croubois, celle du marché noir ?

Sébastien Joly : réalisateur du film :

Oui, mais ce n'était pas du tout notre volonté de donner la parole à ceux qui avaient profité de la situation, nous voulions donner la parole à des gens du quotidien, des héros anonymes, qui étaient totalement oubliés de la grande Histoire, je pense que leurs témoignages sont d'autant plus touchants qu'ils parlent dans leur simplicité.

J'aimerais juste rebondir sur l'histoire de la collaboration horizontale puisque j'ai un exemple, notamment c'est dans la commune de Gergy où habite Raymonde (une des témoins du film). Il y avait une boulangère-épicière, qui habitait en zone occupée et qui avait une camionnette pour faire ses tournées. Elle entretenait une relation intime avec le douanier allemand du pont et pouvait ainsi franchir très régulièrement la ligne de démarcation. Mais aussi, elle a caché dans sa camionnette plusieurs Juifs car elle n'était pas fouillée à la ligne mais à la Libération, elle a été tondu sur la place publique du village.

Eric Alary :

Je voudrais demander aux frères Marteau, qui ont fait passer beaucoup de personnes à Bléré, s'ils ont connu des événements similaires à ceux qui sont retracés dans le film ?

M. Marteau :

Oui, ce qui est évoqué rappelle tout ce qu'on a vécu. Mais nous, personnellement, on n'a pas passé beaucoup de civils, on a passé surtout des prisonniers de guerre évadés. Pour nous, c'était pas de la Résistance, c'était normal.

Eric Alary :

Est-ce que vous pouvez nous dire, vous qui habitiez dans une ferme au bord de la ligne, si les Allemands vous disaient ce qu'ils pensaient ? Est-ce qu'ils avaient envie de retourner chez eux, est-ce qu'ils essayaient de nouer de bons contacts avec vous ? ou bien au contraire, c'était l'Allemand "pur et dur", dans sa pire expression ?

M. Marteau :

C'est vrai que nous, les douaniers sont restés longtemps et qu'on les connaissait bien, d'ailleurs, on leur donnait des surnoms, on les connaissait, soit par le nom de leur chien ou,

par d'autres surnoms, comme celui qui s'appelait "beau coupe z'amour", je sais pas pourquoi, ou il y en avait qui était quincailier, qu'on l'appelait "le marchand de casseroles".

Il y en avait qui parlaient très bien français. On en avait un qui était caché à côté de la ferme, juste là. Il travaillait dans un hôtel-restaurant à Paris, il parlait français comme vous et moi,

il était assis, caché sous un cognassier ; un jour ma mère dit à mon frère: "Alors, on les a pas vus aujourd'hui". (Elle parlait des patrouilles, mais lui a pensé que c'était des gens qui passaient la ligne).

Ils aimaient bien les œufs mais ils n'avaient pas de chance, parce qu'ils n'en ont jamais eu. On voulait pas leur vendre des œufs.

Eric Alary :

L'ordinaire de l'allemand était quand même très médiocre, effectivement, ils venaient un petit peu améliorer les repas dans les fermes environnantes. Est-ce qu'ils venaient chez vous ?

M. Marteau :

Ils ont eu une fois des œufs parce qu'un jour, un gradé est arrivé, en disant à mon père qui était encore en train de déjeuner : «Bon vous, Monsieur, tout de suite Kommandantur », alors, on savait jamais, il suffisait que quelqu'un passe avec votre adresse dans sa poche et puis il vous arrêtait. Alors, ça a marché un petit peu puis il a dit «Bon allez, assez plaisanteries, avez-vous œufs, Madame ? ». C'est la seule fois où elle leur en a donné.

Eric Alary :

Vous avez passé en priorité des prisonniers de guerre, donc au tout début, j'imagine, dans les premiers mois de l'été 1940 jusqu'en Juin 1941 et d'un seul coup les passages s'arrêtent. Pourquoi ce passage des prisonniers de guerre puis ensuite plus rien ? Est-ce que c'est parce que la peur vous gagne ou parce que les douaniers vous semblent beaucoup plus agressifs que les soldats ?

M. Marteau :

Il y a eu peut-être moins de prisonniers évadés, et des filières bien établies suivant les catégories, c'est vrai, puis on s'est retrouvé à faire du passage, un peu par hasard, avec des gens qui demandaient simplement la route.

Eric Alary :

Y a-t-il d'autres questions ou témoignages ?

Anne-Marie Lefèvre :

Bonjour, je suis Anne-Marie Lefevre, je représente la Dordogne, je travaille sur la ligne de démarcation depuis 1998, je fais partie de l'Association du Centre d'interprétation du musée de la ligne de démarcation. Je voulais rebondir sur le film effectivement, fait par Sébastien Joly, que j'ai trouvé très, très émouvant et qui m'a rappelé tous les entretiens que j'ai eus avec des personnes, frontalières de la ligne, de démarcation en Dordogne, où nous avons 100 kms de ligne, (des environs de Castillon, enfin au-dessus, Montpeyroux, jusqu'à La Rochebeaucourt), qui se trouvent en lisière de Charente.

Mon mari et moi, nous avons parcourus ces 100 kms de ligne, je ne dis pas au centimètre ou au mètre près, mais dans ces nombreux points. J'ai rencontré beaucoup de personnes qui ont voulu apporter leur témoignage et j'ai ressenti beaucoup d'émotion, parce que moi, je me suis intéressée non seulement à la partie archives, mais aussi à la partie humaine.

La majorité des personnes que j'ai rencontrées, étaient à l'époque des enfants d'une dizaine d'années ou des adolescents, qui ont ressenti le même traumatisme que celui évoqué dans le film à l'arrivée des allemands (bruits de bottes, chars).

Eric Alary :

On sent bien le choc effectivement, le film rend bien cela, le choc de l'arrivée des allemands, qui détermine, qui motive le choix d'être passeur, pour beaucoup.

Il y a beaucoup de gens comme ça, qui reviennent en pointillés sur la ligne, et on s'aperçoit que là encore, pour Gévelard, il y a vraiment une prise en main locale de la mémoire, comme si, finalement les nouveaux arrivants ou les anciens habitants se disent "finalement il manque quelque chose : les gens vont disparaître" et on voit actuellement, il y a une sorte de mémoire de "rattrapage", dont je parlais tout à l'heure, commencée dans les années 90, qui continue actuellement à se construire.

Anne-Marie Lefevre:

Je voulais dire justement que cette rencontre d'aujourd'hui me tenait absolument à cœur, car mercredi dernier nous sommes allés aux funérailles d'une personne que j'ai rencontrée il y a une dizaine d'années et cette personne, (99 ans, quand même, qui a vécu une longue vie), a eu son mari prisonnier en Allemagne pendant 5 ans, mais elle, qui était une agricultrice, passait des lettres à Montpon, soit dans la selle de son vélo ou dans les légumes en particulier, dans les gros choux pommés. Tout cela m'a rappelé tous ces souvenirs et je tiens à rendre hommage à toutes les personnes que j'ai rencontrées et en particulier à Mme Deniau qui vient de décéder.

Les candidats au passage clandestin.

Benoît THIAULT

Agent du patrimoine au musée de la Résistance et de la Déportation de Lorris (Loiret)

Pour faire cet exposé j'ai utilisé les recherches que j'avais effectuées en 2004-2006 pour réaliser la scénographie du Centre d'interprétation de la ligne de démarcation à Générard en Saône-et-Loire. Une mission qui m'a permis de consulter les archives et de visiter sur le terrain les 13 départements traversés par la ligne de démarcation.

Rencontrer des témoins anciens passagers clandestins s'est avéré plus difficile que d'interviewer des frontaliers ou des passeurs des régions rurales qui souvent attachés à leur terroir sont restés sur place.

Ainsi ma démarche pour aborder les différentes catégories de candidats au passage clandestin sera de vous présenter différents types de sources et documents évoquant ces personnes. Cette étude sera également une approche des passagers clandestins à travers le prisme de la répression, puisque je ferai référence à de nombreux procès verbaux de gendarmerie et rapports de la police spéciale de la ligne de démarcation.

Ce colloque étant organisé en Indre-et-Loire, je présenterai entre autres des études de cas et des exemples concernant le département.

Comment ne pas évoquer pour commencer l'important fonds du vétérinaire André Goupille de Descartes, passeur puis résistant déporté, qui est déposé aux Archives départementales d'Indre-et-Loire sous la cote 42 J. Ce fonds comprend 386 lettres concernant des remerciements soit pour un passage bien réussi ou pour une lettre bien arrivée, soit des demandes de passage de courrier ou de personnes, concernant surtout l'année 1941. Elles permettent d'avoir des informations partielles sur les personnes ayant sollicité l'aide d'André Goupille et de sa famille : lieu de départ, d'arrivée, motifs de passage et types de passagers.

Voici un exemple de lettre envoyée de Paris par Madame Pillot le 11 mars 1941 :

« Cher Monsieur, je vous avais écrit il y a quelque temps pour vous demander un service, entre temps, j'ai pu m'arranger mais cette fois-ci, c'est en sens inverse que j'aurai besoin de votre concours. Ne serait ce pas trop abuser de votre complaisance .../... »

Ce fond est complété par un agenda avec le nom et quelquefois l'adresse de 195 passagers.

J'évoquerai aussi tout le long de mon propos les graffitis et inscriptions que l'on trouve dans les greniers et les combles du château de Grillemont à La Chapelle-Blanche en Indre-et-Loire (fig. 1). Ces inscriptions au crayon à papier ou gravées dans le plâtre ont été rédigées à partir de septembre 1940 par les prisonniers arrêtés par la Wehrmacht, puis de février 1941 à février 1943 par certains des 846 prisonniers arrêtés par les 23 douaniers allemands chargés de la surveillance du secteur de Vou. Huit à dix personnes en moyenne étaient enfermées pendant 24 ou 48 heures (voire 5 jours) avant d'être transférées à Tours.



Fig. 1 : le château de Grillemont. La Chapelle-Blanche-Saint-Martin (Indre-et-Loire)
et la pancarte de la douane allemande.

Si l'on trouve des choses anodines : dessins, noms, initiales, menu du jour, il y a aussi des mots d'encouragement (fig.2) : « *Rassurez-vous, on ne reste pas longtemps ici, mais on vous emmène à Tours où là, vous subissez un interrogatoire en règle. Alors prenez vos dispositions d'attaque et n'avouez jamais, vous avez une chance de vous en sortir. Un qui y a déjà passé. Courage et ténacité. Un Français.* »

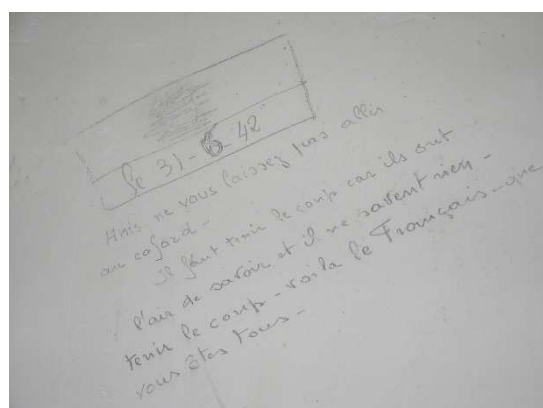
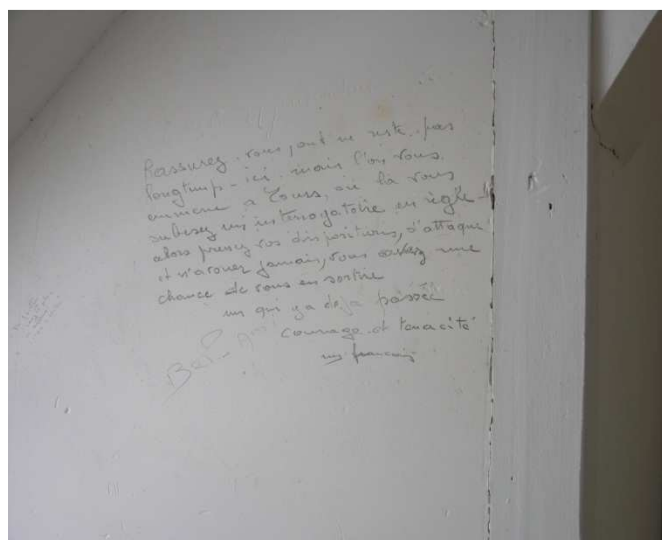


Fig. 2 : Inscriptions d'encouragement à résister à l'occupation allemande écrite sur le mur des combles du château de Grillemont. La Chapelle-Blanche-Saint-Martin (Indre-et-Loire)

Certaines annotations nous apportent des informations intéressantes sur les circonstances de l'arrestation « *Marcel du Nord trahi par une fermière de Chapelle Blanche le 23 octobre 1941* », les conditions de détention, les mentalités de l'époque et l'opinion politique de certains détenus qui prônent la Révolution Nationale et la collaboration :

« *Et souhaite une victoire complète et prochaine pour les Allemands, ce qui dressera un peu les communistes, signé DUCA* ».

« *Sales Juifs, sales Anglais sales communistes, sales francs-maçons* ». D'autres prisonniers ont barré ces inscriptions.

« *Un conseil si vous ne pouvez vous en sortir prenez la porte de sortie en vous embauchant pour l'Allemagne et travailler pour la France. Compris !* »

Il est difficile donc de définir à quelles catégories de passagers clandestin pouvaient appartenir les auteurs de ces inscriptions. Selon l'affiche de l'avis de la Feldkommandantur de Tours du 12/2/1941 : « Est considéré comme candidat au passage clandestin par les autorités allemandes toute personne qui tente de franchir la ligne sans Ausweis ». (fig. 3)



Fig. 3 : Affiche : Avis de la Feldkommandantur de Tours du 12 février 1941.
Archives départementales d'Indre-et-Loire, 9 Fi 131

J'articulerai mon propos en deux parties, en relatant d'abord le passage clandestin des civils dans le sens zone libre-zone occupée et en évoquant ceux qui fuient la zone occupée.

Le passage des civils dans le sens zone libre-zone occupée pour des raisons privées, familiales ou professionnelles :

Je ne m'étendrai pas sur le passage des frontaliers privés d'*Ausweis* qui, connaissant bien le terrain et les heures de patrouilles, n'hésitent pas franchir la ligne clandestinement dans les deux sens. Les risques n'en sont pas moins grands. Citons pour l'Indre-et-Loire, l'exemple de l'affiche (fig. 4) relatant l'exécution du frontalière François Bertheault abattu à Dolus-le-Sec le 19 janvier 1941 au passage de la ligne pour ne pas avoir obtempéré à la triple sommation de halte. Et pour cause, ce monsieur était malentendant.

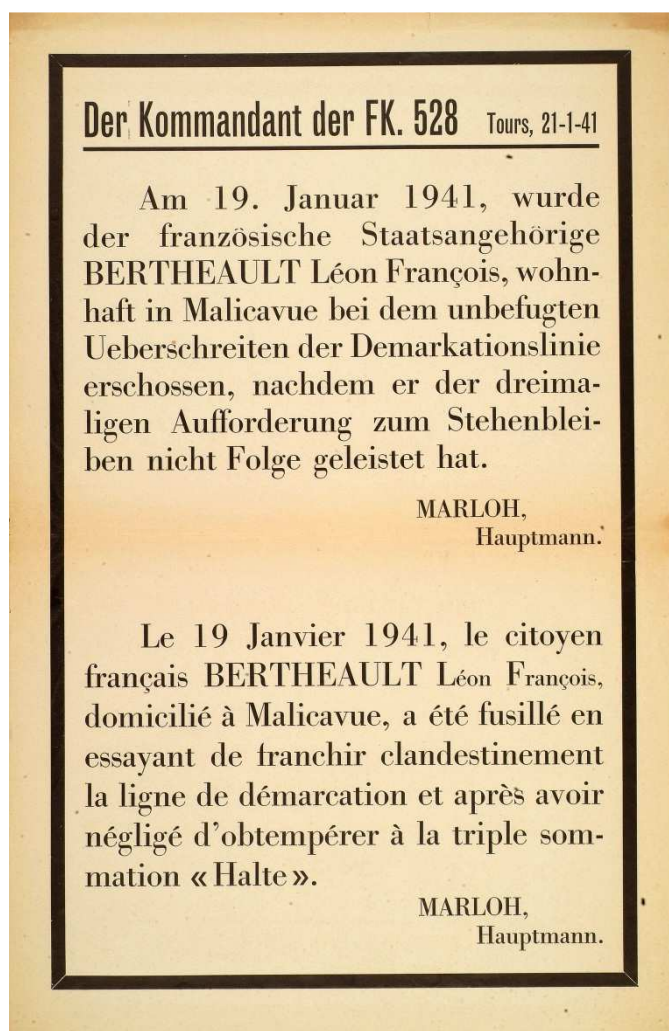


Fig. 4. Affiche annonçant l'exécution de François Berthault habitant à Malicorne et non Malicavue (erreur d'impression).
Archives départementales d'Indre-et-Loire, 9 Fi 131

Les passages clandestins dans le sens zone libre-zone occupée sont importants pendant la période de retour d'exode puisque les autorités allemandes limitent, dans un premier temps, le retour aux professions essentielles aux rétablissements de l'économie de la zone occupée et accordent les certificats de rapatriement avec parcimonie. Ainsi de nombreux réfugiés bloqués et lassés d'attendre au sud de la ligne entrent clandestinement en zone occupée.

Après novembre 1940 et le retour massif des réfugiés effectué, on pourrait penser que le nombre des passages clandestins dans le sens zone non occupée-zone occupée serait en diminution ; il n'en est rien, il reste très important jusqu'en février 1943 car les raisons et les motifs pour aller en zone occupée sont nombreux :

Ce peut être des motifs professionnels comme on peut le percevoir dans cette lettre adressée au passeur Goupille le 3 février 1941 :

« Cher Monsieur, j'ai pu rejoindre mon fils et son ami après un voyage bien fatigant. Tout deux me chargent de vous remercier chaleureusement.../... Le comte de Piliarski et Monsieur de la Fargue directeurs du Laboratoire du Dr Vaillant désirant aller à Paris pour leurs affaires vont essayer d'obtenir un laissez-passer du Bureau militaire du Grand-Pressigny. Si ces laissez-passer sont trop courts ils vous demanderont conseil pour leur retour en France Libre. » ; . Les motifs peuvent être aussi d'ordre familial. Dans une autre lettre datée du 19 mars 1941, Jean Gauchier exprime tout simplement le désir de rentrer dans ses foyers : « J'ai formé le projet de retourner bientôt chez moi. Croyez vous que cela me serait facile de traverser la ligne dans vos parages. »

Pour donner une idée plus précise des différentes raisons de passer la ligne pour les civils, voici les motifs des 452 laissez-passer refusés par les services français du bureau des laissez-passer de La Réole (Gironde) pour le mois de novembre 1942 ¹ :

- 113 pour affaires commerciales.
- 227 pour affaires de famille et succession
- 32 pour réparations à immeuble
- 9 pour vente ou achat d'immeuble
- 4 pour affaires locatives
- 28 pour santé personnelle
- 7 pour mariage en zone occupée.
- 3 pour baptême
- 5 pour maladie
- 1 pour exhumation
- 4 pour travaux agricoles en zone occupée.
- 1 pour vendange
- 3 pour reprise de travail
- 11 pour foire de Paris
- 4 pour congés en famille

Soit 452 candidats potentiels au passage clandestin puisque les Allemands occupent toute la France et pour beaucoup de Français les contraintes administratives de la ligne n'ont plus lieu d'être.

¹ Archives nationales, AJ ⁴¹ 968.

En Touraine, la pratique du passage clandestin dans le sens zone libre zone occupée s'est transformé en un véritable trafic régulier, puisqu'il génère dans la région de Loches en 1941 et 1942 plusieurs organisations de passeurs et de rabatteurs qui se font payer. Le préfet de l'Indre, (la zone libre de l'Indre-et-Loire étant rattachée à sa juridiction) s'inquiète de cette situation : « *Il m'a été signalé que les passeurs le long de la ligne de démarcation dans la région de Loches auraient une activité incompatible avec l'intérêt général. Leur présence et leur activité semblent offrir un certain nombre d'inconvénients :*

- *Elles amèneraient un nombre considérable de gens venant de toute la France pour passer et parmi lesquels beaucoup sont indésirables.*
- *La présence de cet élément de passage pèserait lourdement sur le ravitaillement et les ressources locales.*
- *Les clients des passeurs se livreraient souvent au passage clandestin de marchandises ou de devises. » « Loches plaque tournante du passage noir. »²*

Les rapports de la police spéciale de la ligne de démarcation de Loches sont plus précis : Ainsi dans la seule région de Loches, Dolus, Reynac et Ciran, la moyenne des passages est de 150 à 200 par jour. Les passages se faisant de jour comme de nuit. Ce trafic étant très rémunérateur (de 150 à 1000 francs selon les clients) de nombreuses équipes se sont organisées. Elles se livrent au racolage des clients très loin à l'intérieur de la zone libre comme à Toulouse et dans les trains pour Châteauroux, puis les acheminent sur Loches. A chaque étape le client doit payer une certaine somme.

De Loches, ils sont dirigés soit sur des frontaliers, qui redemandent une légère rétribution mais qui accompagnent les passagers à bon port, mais bien souvent « *les guides lâchent leurs clients aux abords immédiats de la ligne de démarcation en leur donnant une direction qui est quelque fois celle des postes allemands. Les passés se font ensuite rafler dans les gares ou au terminus des cars en zone occupée. C'est ainsi que dans une seule localité d'Indre-et-Loire entre le 1^{er} mai et le 4 juin 1941 près de 500 personnes ont été arrêtés par les Allemands. »³*

« *Ces équipes de passeurs se recrutent dans des milieux peu intéressants. On y trouve d'anciens souteneurs, des femmes de moralité douteuse et des jeunes gens n'ayant aucune envie de travailler régulièrement. Tous ces individus sont étrangers au département ».*⁴

Le passage de la ligne par les militaires

Les soldats en permission

Certains soldats de l'armée d'Armistice en permission passent la ligne en fraude pour aller voir leur famille en zone occupée, comme en témoignent plusieurs inscriptions au château de Grillemont :

- 13/03/1942 *Un biffin français en permission SR*
- 08/04/1942 *Deux autres biffins français en permission RP et AM*
- 11/11/1942 *Souvenir d'un malheureux démobilisé victime de son empressement.*

² Archives départementales de l'Indre, M 2743.

³ Archives départementales de la Vienne, 4 ZP 42.

⁴ Archives départementales de l'Indre, M 2743.

Les prisonniers de guerre évadés fuyant la zone occupée.

Dès l'été 1940, ils sont les premiers à bénéficier de l'aide de la population. Soldats errant en zone occupée depuis la fin des combats, échappés des colonnes qui se dirigent vers l'Allemagne ou évadés des *Frontstalag* avec la complicité de civils, des milliers de prisonniers cherchent à gagner la zone libre pour se faire démobiliser. Ainsi jusqu'à la fin de l'année 1940, les évasions et le passage de la ligne de démarcation sont massifs (80 000 à l'automne 1940). Par exemple, en novembre 1940, un passeur du Cher, Julien Ivelnec est arrêté à Germigny l'Exempt avec 11 prisonniers de guerre. « *Les Allemands l'accusent d'avoir fait passer 553 prisonniers depuis l'Armistice* »⁵

Ensuite, pour les 1 500 000 prisonniers envoyés en Allemagne dans les *Oflag* pour les officiers et les *Stalag* pour les soldats, les évasions deviennent plus difficiles et plus périlleuses en raison de la distance et des différentes lignes frontières à traverser. Au total, selon les chiffres officiels du ministère des Anciens combattants, il y a eu 71 000 évasions des camps allemands dont 35 000 en 1941 et 1942. Le passage clandestin des prisonniers de guerre évadés est toléré et même soutenu par le régime de Vichy. Certains passeurs comme Paul Koepfler, Fernand Valnet dans le Jura ou Raymond Toupet dans le Cher travaillent avec les postes de contacts français et les services du 2^e Bureau de l'armée d'Armistice.

Les prisonniers passés sont dirigés vers des Centres d'accueil où ils sont ravitaillés. Ainsi à Chamblay dans le Jura, premier village de la zone libre après la frontière du Reich ; trois cafés hébergent les prisonniers. Les registres de passage tenus sur quatre cahiers par les tenanciers du restaurant Aigrot de février 1941 au 10 février 1943, dont une copie est conservée au musée de la Résistance de Besançon, nous apportent des informations précises sur les 1 841 prisonniers recensés : la date de passage, le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, le grade, le régiment, le numéro de Stalag et de matricule. Citons parmi tous ces prisonniers le passage à la date du 14 décembre 1941 de François Mitterrand, né le 26 octobre 1916 à Jarnac, sous-chef au 23^e BIC (bataillon d'infanterie coloniale), Stalag 9 A, matricule 968.

Dans le Cher à Thénieux, Raymond Toupet fait traverser de nuit la rivière en barque aux prisonniers avant de les conduire à la ferme des Liénard où, après avoir été restaurés par la famille Delaille, ils sont regroupés puis dirigés en car sur Châteauroux pour être démobilisés.

Au château de Grillemont, des inscriptions rappellent les évasions des prisonniers de guerre.:

- « *13/06/1942 : Massot Marcel prisonnier évadé.*

- *Ici est un prisonnier qui vient d'Allemagne qui a fait 18 mois. Je me suis évadé le 21/01/1941 et repris ici le 22/06/1942. Une lettre de dénonciation m'a fait fuir Paris. Camarades ne soyez pas de ceux-là, pensez à nous aider les prisonniers. Ma pensée va à ma femme et mon fils. »*

⁵ Archives nationales, AJ⁴¹ 339.

Signalons également les nombreuses évasions parmi les soldats des troupes coloniales Sénégalais, Malgaches, Nord-Africains restés en France dans les *Frontstalag*. Dans la Vienne, on indique aux Sénégalais évadés du camp de Châtellerault de suivre les pylônes à haute tension en direction du sud pour franchir la ligne dans la région de Pleumartin. En Touraine, les premiers clandestins aidés par André Goupille sont des soldats algériens et marocains évadés du camp de Saumur. En 1942, « *le nombre des militaires nord-africains qui s'évadent des camps de prisonniers en zone occupée est assez élevé. Ces militaires se présentent à la ligne de démarcation par groupe de 20 unités et plus. Le franchissement de la ligne par ces militaires a déjà donné lieu à des incidents ayant provoqué des fusillades de la part des postes de contrôle allemand.* »⁶

On retrouve le même phénomène dans le Cher où « une vingtaine d'Indigènes évadés de Bourges ont provoqués une cinquantaine de coups de fusils dans la région de Saint-Just le 22 janvier 1941. »⁷ A Captieux (Gironde) le prisonnier algérien Ben Alila Mokhtar arrêté à la ligne le 21 septembre 1941 est tué par le douanier allemand qui l'escortait alors qu'il tentait de s'échapper.⁸ Salah Ben Mohammed appartenant « *au 12e régiment de Spahis Marocains et ne parlant que quelques mots de français* » évadé du Frontstalag 194 a plus de chance. Intercepté le 9 novembre 1941 à Mont Saint-Vincent en Saône-et-Loire, il a été remis à la gendarmerie aux fins de démobilisation.⁹

Les soldats et aviateurs alliés :

Voici quelques exemples à travers les procès verbaux de gendarmerie et rapports de la police spéciale de la ligne de démarcation :

Le 1^{er} février 1941 à La Chapelle-Hugon dans le Cher, deux soldats anglais du 2^e Régiment de Londres accompagnés d'un jeune passeur de 17 ans sont blessés après avoir essuyé dix coups de feux tirés par trois fantassins et deux cavaliers allemands alors qu'ils se trouvaient en zone libre.¹⁰

Le 3 avril 1941, deux soldats écossais du 1^{er} Gordon Highlander évadés du camp de Saint-Valery dans la Somme, sont arrêtés dans le Cher après avoir franchi la ligne à Plaimpied.¹¹

Au printemps 1941, deux Américains sont arrêtés à Chauvigny dans la Vienne après avoir passé la ligne au sud de Fleuré. Ambulanciers au British American Ambulance Corps de New York, rescapés du bateau égyptien Zam Zam, coulé le 17 avril 1941. Capturés par les Allemands et débarqués à Biarritz, ils se sont évadés de la gare de Poitiers au cours du transfert en Allemagne. Ils désirent se rendre auprès de l'ambassade des Etats-Unis à Vichy.¹²

Le 6 mai 1942 à Issoudun dans l'Indre, arrestation de quatre aviateurs britanniques abattus au dessus de Cologne.¹³

Le 13 août 1942 à Saint-Florent-sur-Cher, arrestation du norvégien Erik Hagen, officier aviateur au service de la RAF, « *abattu sur la Manche le 31 juillet 1942.* »¹⁴

⁶ Archives départementales de l'Indre, M 2743.

⁷ Archives départementales du Cher, Z 1443.

⁸ Archives nationales, AJ⁴¹ 252.

⁹ Archives départementales de Saône-et-Loire, W 108877.

¹⁰ Archives départementales du Cher, Z 1504

¹¹ Archives départementales du Cher, Z 1443

¹² Archives départementales de la Vienne, 4 ZP 45.

¹³ Archives départementales de l'Indre, M 2744.

Le 12 septembre 1942 à Sancoins dans le Cher, arrestation de deux soldats canadiens rescapés du corps expéditionnaire débarqué à Dieppe le 19 août 1942. Ayant échappé à la capture, munis de fausses cartes d'identité, ils ont franchi la ligne de démarcation accompagné d'un passeur qui devait les conduire de Paris à Nîmes.¹⁵

On ignore le sort réservé à ces militaires, mais la directive du ministre de l'Intérieur Pierre Pucheu du 29 octobre 1941 est très claire : « *La présence en territoires occupés de membres d'équipages d'avions appartenant à des nations étrangères en guerre avec l'Allemagne ayant été abattus, constitue un danger pour la population ainsi que pour la sécurité publique. En effet ils doivent chercher leur protection, leur fuite et leur subsistance par des moyens qui, de toutes façons sont une source de périls pour les habitants. Ceux-ci, dont la bonne foi pourrait être trompée par ces étrangers, risquent, en les hébergeant ou en leur vendant de la nourriture ou des vêtements, de graves sanctions de la part des Autorités d'occupation. Pour cette raison il importe que la police et la gendarmerie fassent tous leurs efforts pour rechercher et mettre en état d'arrestation les membres de ces équipages dès qu'ils doivent être considérés comme ayant cessés le combat. En outre, on doit considérer que leur présence en territoire français est illégale et ils doivent être assimilés, au regard de l'administration et de la police françaises, aux étrangers dépourvus de titre d'identité et de titre de séjour.* »¹⁶

Je n'aurai malheureusement pas le temps d'évoquer l'action des filières et réseaux spécialisés dans le rapatriement des pilotes alliés comme Comète, Pat O'Leary, Marie-Claire ou Marie-Odile pour le compte duquel André Goupille prit en charge 7 aviateurs.

En ce qui concerne les militaires belges, hollandais, tchèques ou polonais, le régime de Vichy pour éviter qu'ils rejoignent l'Angleterre, leur propose un engagement de 5 ans à la Légion étrangère. C'est le cas du polonais Joseph Waszut, contrôlé après le passage de la ligne en Saône-et-Loire le 7 octobre 1941 qui accepte un engagement dans la Légion étrangère et qui est dirigé sur Marseille.¹⁷

Au château de Grillemont, deux officiers polonais ont réussi à s'évader en octobre 1941 après avoir lu la méthode d'évasion inscrite dans un recoin du grenier « *passer par la lucarne, se laisser glisser par la gouttière face à la cour, longer le toit, tomber sur le toit du premier étage et filer pour descendre par la gouttière après prendre le coin. Un ami qui a exploré la cour en travaillant.* » Il n'y aura pas d'autres tentatives puisque les Allemands condamneront toutes les fenêtres.

Les Français qui quittent la zone occupée pour s'engager dans l'armée

Certains s'engagent dans l'armée d'Armistice, l'armée d'Afrique du Nord ou la marine, comme dans cette lettre adressée de Perpignan à André Goupille le 2 avril 1941 : « *Votre adresse m'est donnée par un jeune homme récemment arrivé ici pour s'engager, à qui vous avez rendu service au passage de la zone.* » Beaucoup de lettres de remerciements sont envoyées par des jeunes qui se sont engagés dans la marine à Toulon.

¹⁴ Archives départementales du Cher, M 7296

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Archives départementales d'Indre-et-Loire, 10 W 18.

¹⁷ Archives départementales de Saône-et-Loire, W 108876

Certaines inscriptions du château de Grillemont laissent supposer la détention de marins à travers des dessins de bateaux mais aussi à travers de violentes diatribes anti-anglaises : « *Heil Hitler, à bas l'Anglais, Les Anglais nous ont volé : le Canada, l'Océanie, les Indes, les Antilles..., Artisans de notre malheur Blum et Churchill au bûcher comme Jeanne d'Arc que les Anglais ont brûlés vive, crime que beaucoup ont oublié en France* ». Le drame de Mers El-Kébir reste profondément ancré chez les auteurs de ces écrits.

D'autres passent la ligne pour tenter de rallier via l'Espagne et Gibraltar l'Angleterre ou d'embarquer pour l'Afrique pour s'engager dans les Forces Françaises Libres du général de Gaulle. C'est le cas du soldat Troussard engagé au 43^e RIA (Régiment d'infanterie alpine) à Marseille qui écrit au vétérinaire le 29 mars 1941 pour le remercier, lui et ses camarades, de la réussite de leur passage. Il lui explique les difficultés qu'il a pour « *partir pour les colonies, car les départs sont annulés pour un certain temps. Impossible de passer en Afrique chez de Gaulle, nous avons décidé de servir le Maréchal* »

Au château de Grillemont, plusieurs « *V avec la Croix de Lorraine, Vive de Gaulle, Aujourd'hui 396e jour de lutte du peuple français pour sa libération* » attestent du passage de partisans du général de Gaulle ou plus simplement de patriotes comme « *Courage on les aura ; On est mieux ici qu'en Russie.* ».

Ceux qui fuient l'oppression nazie : les étrangers, les réfractaires aux réquisitions de main d'œuvre.

Ce sont tous les jeunes des régions annexées par le Reich où les habitants sont considérés comme « *Allemands de race* » : Luxembourgeois, Belges des cantons d'Eupen et Malmedy, Polonais de la Pologne d'avant 1914 et surtout, Français des départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et de la Moselle. Tous ces Malgré-nous qui ne veulent pas être enrôlés de force dans la Wehrmacht et cherchent refuge en zone non occupée. Certaines fois, c'est en tant que déserteurs qu'ils franchissent la ligne de démarcation.

En 1942, beaucoup de ressortissants hollandais et surtout belges voulant échapper aux réquisitions arbitraires de main d'œuvre affluent à la ligne. Le 6 juillet 1942, le sujet belge Albert Declercq est abattu par une sentinelle allemande sur la commune de Châtillon-sur-Cher (Loir-et-Cher) alors qu'il tentait de franchir la rivière à gué avec deux compatriotes.¹⁸ Tous les civils étrangers sans ressources qui arrivent en zone libre sont dirigés vers des Groupements de Travailleurs Etrangers.

Ces réquisitions abusives de travailleurs se répandent également en France occupée à partir du printemps 1942 avec la mise en place par Pierre Laval de la Relève comme on peut le percevoir dans les rapports de Police : « *Nombreux sont les Français qui quittent la zone occupée pour se rendre en zone libre afin de ne pas être obligés de partir travailler en Allemagne. On note particulièrement le passage de nationaux français originaire de la Bretagne et qui prétendent que dans certaines usines françaises de la région côtière un grand nombre d'ouvriers étaient purement requis à destination des usines allemandes et qu'en cas de refus on procédait au retrait des cartes d'alimentation.* »¹⁹

Quoiqu'il en soit, le passage en Touraine de nombreux Bretons est confirmé par l'agenda d'André Goupille avec en particulier de nombreuses personnes venant de Lorient.

¹⁸ Archives nationales, AJ 41 339.

¹⁹ Archives départementales de l'Indre, M 2743.

Les tziganes et les nomades.

J'ai retrouvé peu de documents mentionnant leur passage à la ligne de démarcation. Je citerai seulement ce rapport du sous-préfet de Montmorillon daté du 19 août 1941 signalant le passage de « 12 nomades échappés d'un camp de concentration situé aux environs de Poitiers. Les intéressés ayant été ramenés en zone occupée par les soins de la gendarmerie, cette affaire peut être considérée comme réglée. »²⁰

La persécution des Juifs.

Au début de l'occupation, malgré les réticences du gouvernement antisémite de Vichy, les Allemands expulsent de nombreux Juifs étrangers vers sur la zone non occupée. Dans l'autre sens le passage des Juifs est formellement interdit. Ainsi beaucoup de Juifs qui avaient fui pendant l'exode passent la ligne clandestinement pour rentrer à Paris.

A partir de 1941, les Juifs commencent à fuir vers la zone libre pour se soustraire aux représailles allemandes. Ce sont d'abord les Juifs étrangers qui sont visés. Le 14 mai 1941, suite à la rafle du Billet Vert à Paris, 3747 Juifs sont arrêtés et internés au camp de Pithiviers et Beaune-la Rolande dans le Loiret. On peut supposer que les 2747 hommes qui n'ont pas répondu à cet examen de situation et échappé à la Rafle vont chercher à gagner la zone non occupée. Pourtant, la zone dite libre est un leurre pour les nombreux Juifs étrangers, arrêtés à la ligne. Jugés « indésirables » par les autorités de Vichy ils sont dirigés sur les nombreux camps d'internement comme Gurs (Pyrénées Atlantiques) ou Le Vernet (Ariège). D'autres rafles à Paris en août 1941 et décembre 1941 qui commencent à toucher les Juifs français les poussent à quitter la capitale. C'est le cas des trois frères Bilman, Isidore, Abraham et Robert, tailleurs de profession, contrôlés le 23 décembre 1941 dans le Cher à Levet. Juifs français, les autorités de Vichy les laissent poursuivre leur voyage vers Montpellier.²¹

En 1942, avec la mise en place de la solution finale, les Juifs de zone occupée se sentent de plus en plus menacés. Après les rafles du Vel d'Hiv et celle des grandes villes de zone occupée, les passages de familles juives à la ligne de démarcation s'intensifient au cours de l'été 1942 comme l'atteste ce rapport du commissaire de la police spéciale de la ligne de démarcation de Loches, daté du 16 juillet 1942 : « *Les récentes arrestations massives opérées à Tours par les autorités allemandes ont provoqué une grande émotion dans toute la région. Les passages clandestins de juifs étrangers et de juifs français augmentent sans cesse. La population manifeste des sentiments de haine très vifs à l'égard des autorités d'occupation. Les procédés employés, tel que celui d'arrêter les mères de familles juives en les séparant définitivement de leurs enfants de 6 à 14 ans qui ont été littéralement jetés à la rue, ont donné lieu à des réactions. Il est probable que les 800 ou 1100 arrestations de Tours auront des conséquences graves.* »²²

²⁰ Archives départementales de la Vienne, 4 ZP 45.

²¹ Archives départementales du Cher, Z 1463.

²² Archives départementales de l'Indre, M 2743.

J'évoquerai aussi comme exemple cette lettre envoyée au maréchal Pétain le 2 juillet 1942 par Roger Lévy « jeune français » des Chantiers de la Jeunesse de Pontgibaud dans le Puy-de-Dôme dans laquelle il demande au Maréchal la libération de sa famille: son père, sa mère, son frère, et deux tantes, tous Français d'origine. Arrêtés à la ligne de démarcation par les autorités allemandes, emprisonnés à Tours pendant 28 jours, ils ont été transférés après avoir purgé la peine fixée par ces derniers, au camp de La Lande à Monts.²³

Une inscription au château de Grillemont mentionne aussi l'emprisonnement de Juifs.

- 18/07/1942 *Triste souvenir de six juifs et d'une septième*

Pour conclure sur la persécution des Juifs, je citerai ce rapport des renseignements généraux daté du 9 octobre 1942 déposé aux Archives départementales des Pyrénées-Atlantiques de Pau sous la cote 1031 W 228 :

« Il m'a été signalé que dans les milieux juifs de Pau circule le bruit selon lequel leurs coreligionnaires servent de cobayes aux Allemands pour l'expérimentation de nouveaux gaz toxiques. Tous les Juifs de Pau sont persuadés que l'un des derniers convois qui a quitté la France à destination de l'Allemagne a été exterminé dans le wagon même où ils avaient pris place à l'aide de gaz dont les Allemands voulaient apprécier les effets.

Les milieux juifs de Pau et de la région disent que si les Allemands s'encombrent des vieillards et des impotents c'est uniquement afin de faire des essais bactériologiques et de gaz dans des camps spéciaux se trouvant en Europe Centrale. »

Ce document pertinent prouve que fin 1942 les Juifs de France et les autorités de Vichy savaient le sort réservé aux populations déportées vers l'Est. Sur les 76 000 Juifs déportés de France, 10 637 réfugiés en zone libre sont livrés aux Allemands puis envoyés à Auschwitz.

En guise de conclusion j'évoquerai rapidement les agents de réseaux de renseignements, résistants qui devaient franchir la ligne dans les deux sens.

Je citerai deux exemples. : celui du colonel Rémy chargé par De Gaulle de créer dès août 1940 un réseau de renseignements tout le long de la côte atlantique, de Brest à la frontière espagnole : le réseau Confrérie Notre Dame (CND). Au début de l'occupation, la seule voie d'acheminement du courrier à Londres est l'Espagne et Gibraltar. Ainsi Rémy s'assure deux points de passages de la ligne de démarcation entre Gironde et Dordogne à Les Salles de Castillon avec les passeurs Pierre Beausoleil et Edouard Etourneau et à Castillon la Bataille avec l'aide de Marcel Rambaud.

En avril 1941, Jean Moulin au cours de ses déplacements destinés à préparer son rapport d'enquête sur les mouvements de Résistance des deux zones qu'il destine au général de Gaulle, franchit la ligne de démarcation à Saint-Aignan-sur-Cher (Loir et Cher) après avoir séjourné chez Joseph Paul-Boncour, l'un des 80 parlementaires à avoir voté contre les pleins pouvoirs au maréchal Pétain le 10 juillet 1940 à Vichy.

²³

Archives nationales, AJ⁴¹ 252.

Les passagers clandestins dans le Cher, particularités de Vierzon

Jean-Claude BONNIN

secrétaire adjoint de l'association des amis
du Musée de la Résistance et de la Déportation du Cher.

Présentation :

Avant de vous parler des passagers clandestins à la ligne de démarcation dans le Cher, je tiens à vous signaler que grâce au Conseil général de notre département un nouveau musée de la Résistance et de la Déportation vient d'ouvrir à Bourges et que le thème central, mais non exclusif, de son exposition permanente est la ligne de démarcation. Je vous invite à le découvrir lors de votre prochaine venue à Bourges.

Je remercie Benoît Thiault qui m'a précédé à la tribune pour son intervention et pour les recherches qu'il avait faites alors qu'il était salarié de notre ancien petit musée associatif, recherches que nous utilisons dans nos travaux et publications.

Le département du Cher comme le montre cette carte (fig. 1) était traversé selon un axe Sud Est Nord Ouest par la ligne de démarcation. Longue de 130 km, elle séparait une zone occupée représentant les 3/5 du département d'une zone dite libre. La zone occupée était celle des implantations industrielles, comprenait deux aéroports dont une base militaire (Avord) et une grande gare ferroviaire (Vierzon) au croisement de l'axe Nord Sud Paris Toulouse et Est Ouest Lyon Nantes. Elle présentait donc avec ses usines d'armement et de construction aéronautique un intérêt stratégique et économique évident pour l'Allemagne en guerre.



Fig. 1. Le département du Cher séparé par la ligne de démarcation.

Entre Thénioux à l'Ouest et Sainte Thorette, c'est la rivière le Cher qui constitue la ligne de démarcation. La ville de Vierzon, et ce sera une particularité essentielle de notre histoire locale, se trouve ainsi partagée en deux (fig. 2) ; ensuite la ligne va d'Ouest en Est à travers la Champagne berrichonne, région plate mais qui, à l'époque de l'occupation, comporte plus de bois et bosquets qu'aujourd'hui permettant donc de se dissimuler.

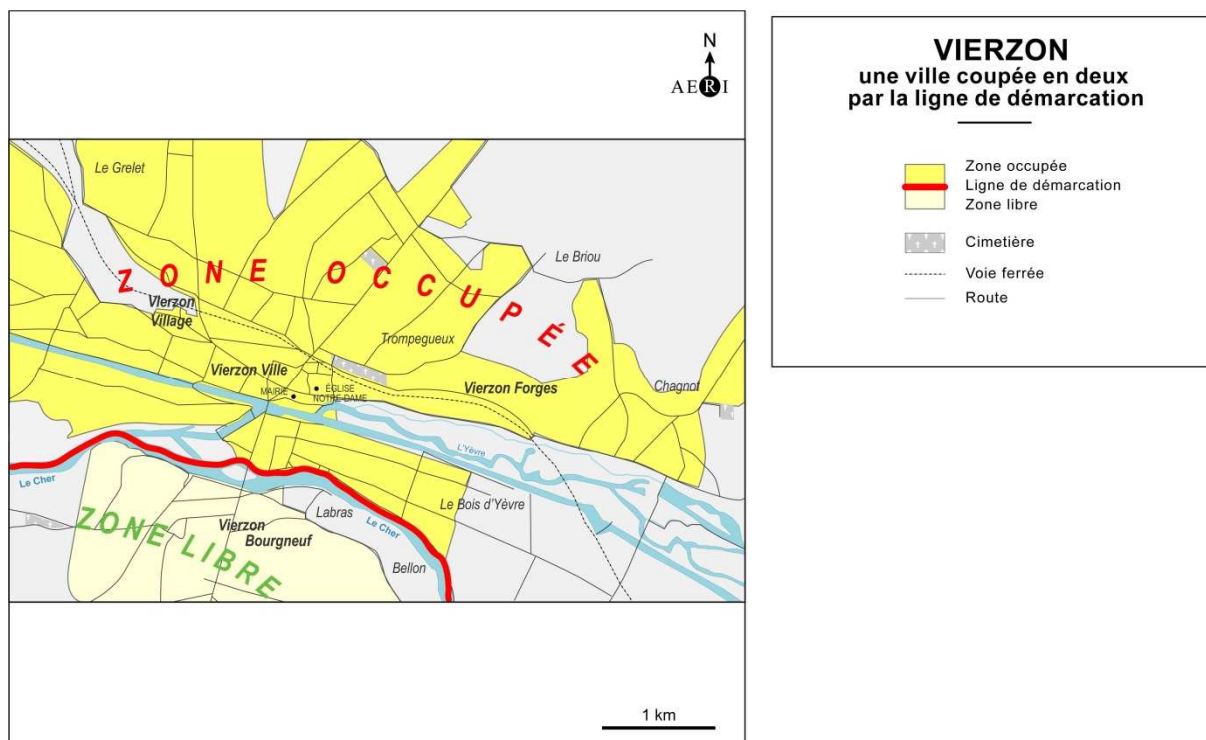


Fig. 2 : La ville de Vierzon séparée par la ligne de démarcation.

Flux de passages clandestins :

Les deux cartes (fig. 3 et 4) montrent l'importance du flux à Vierzon. C'est une des zones des plus grands passages avec une particularité, bien qu'évidemment moins fréquents que du Nord au Sud, les passages clandestins sont nombreux dans le sens zone non occupée zone occupée. D'ailleurs, c'est lors d'une traversée du Cher en crue au lieu-dit l'Abricot en aval de Vierzon dans la nuit du 5 au 6 février 1942 depuis la zone non occupée que le passeur emblématique Raymond Toupet a été abattu. Vierzon est le point de passage de la ligne la plus proche de Paris, la voie ferrée électrifiée permet en deux heures de train d'arriver à « la frontière », les clandestins devant bien sûr trouver un autre mode de déplacement pour franchir la ligne. Là, la différence va se faire entre celles et ceux qui ont une adresse de passeur ou de responsable d'un réseau et celles et ceux qui vont tenter l'aventure sans guide. C'est ainsi qu'à partir de l'été 1942 de nombreux Juifs ayant fui les rafles de la région parisienne sont arrêtés lors de tentatives de passages à Vierzon et dans les alentours.

Nous pouvons classer les clandestins en locaux qui, en général courent des risques assez limités, en personnes fuyant les persécutions (Juifs). Nous avons également la catégorie la plus nombreuse : celle des prisonniers de guerre évadés et bien sûr les résistants obligés d'assurer des missions dans les deux zones plus des militaires alliés et plus spécifiquement des aviateurs de la RAF, britanniques ou d'autres nationalités.

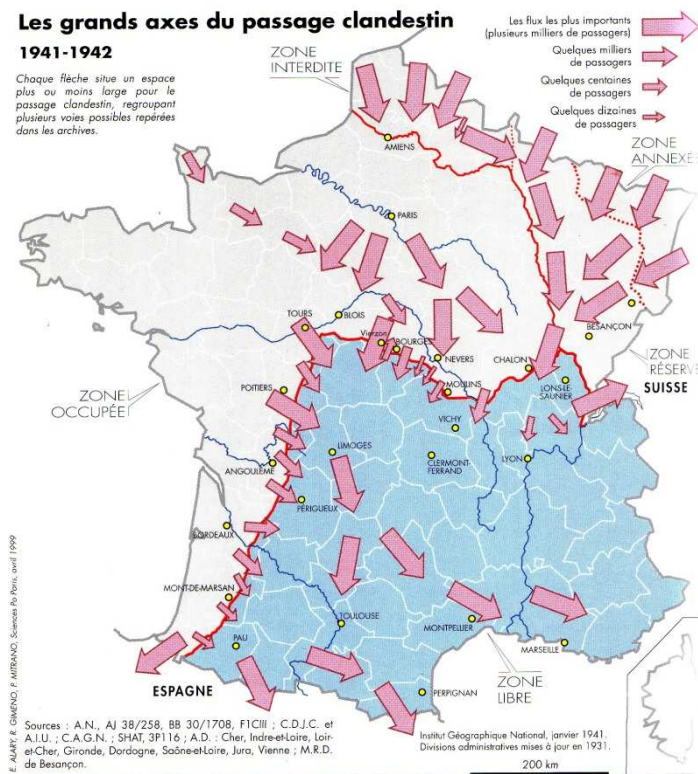


Fig. 3. Les grands axes du passage clandestin.

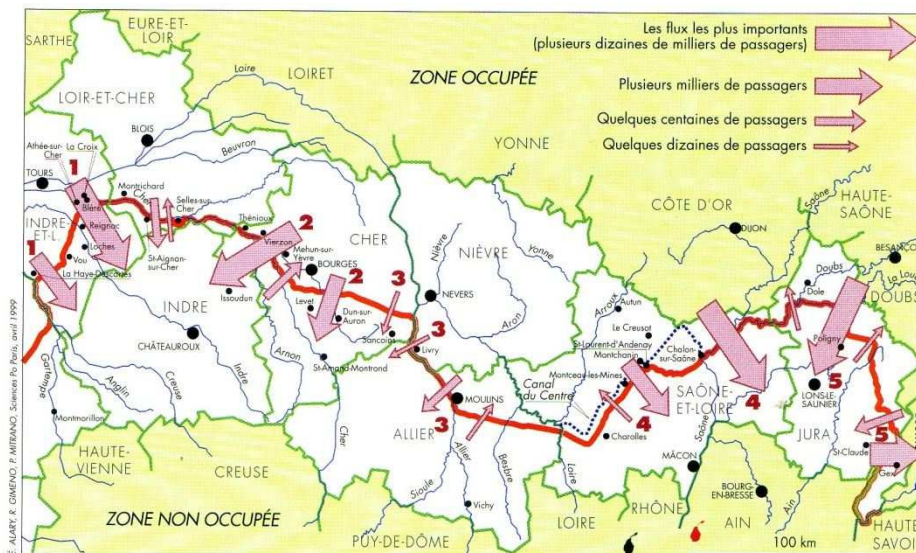


Fig. 4 : Les axes et les zones du passage clandestin d'est en ouest, de l'Indre-et-Loire au Jura (1941-1942).

Le passage de la ligne par les habitants du département :

Des habitants du Cher, frontaliers ou non, n'arrivent pas à se faire délivrer l'indispensable « *Ausweis* ». Alors, avec une bonne connaissance du terrain et l'observation du passage de patrouilles, certains passent sans papier dans des endroits peu fréquentés.

L'*Ausweis* n'est délivré que par l'autorité militaire allemande sur présentation d'un dossier justificatif avec carte d'identité, attestation de domicile, parfois preuve de l'existence de terres cultivées des deux côtés de la ligne... Il est pratiquement impossible de falsifier le fameux laissez-passer bilingue, lequel devient de plus en plus sophistiqué. Il y a énormément de faux-papiers délivrés dans le but d'obtenir un *Ausweis*. Par exemple à Trouy le maire délivre de faux certificats de travail, à La Chapelle-Hugon, Sancoins, Bourges, on remet des cartes d'identité à des gens ne résidant pas dans la commune. A Vierzon, l'employé de mairie Marcel Demnet établit de fausses cartes d'identité, certaines sont même établies au nom de personnes décédées. Dénoncé, il est arrêté le 10 août 1942 et sera condamné à six mois de prison, peine qu'il accomplira au Bordiot : la prison de Bourges.

Les Juifs

L'été 1942 voit affluer de très nombreux juifs de la zone occupée et plus spécialement de la région parisienne où la majorité d'entre eux résident. Rappel : la grande rafle du « Vel d'hiv » le 16 juillet 1942. Ce sont pour la plupart des juifs étrangers ou originaires d'Alsace Moselle. Certains sont seuls, d'autres en famille entière. Le monde des passeurs intéressés (une minorité) va profiter de cette détresse. Le tarif pour le passage des juifs est le plus élevé... et parfois les passagers sont abandonnés bien avant l'emplacement de la ligne. La ligne de démarcation a ainsi joué un rôle très négatif dans la déportation des juifs à partir du département du Cher. En effet selon les travaux du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale, il y a eu 206 juifs (hommes, femmes et enfants y compris des bébés) arrêtés dans le Cher et déportés. Ces personnes ont été arrêtées essentiellement à partir de juillet 1942 et en 1943. Parmi ces 206, 167 l'ont été lors d'une tentative de franchissement de la ligne. Les juifs, dont nombre de nos compatriotes sont alors solidaires, sont par contre haïs par d'autres comme le montre cet extrait du rapport d'un inspecteur de la police spéciale de la ligne de démarcation : « *les passeurs enclin à vouloir passer des étrangers, des juifs ou des gens tarés plutôt que d'honnêtes français évadés militaires nous créent des histoires* »

Les prisonniers de guerre évadés

Les prisonniers de guerre sont très nombreux (et ce dès la mise en place de la ligne) à arriver dans le Cher et à vouloir passer en zone non occupée. En juillet 1940, ce sont des évadés des *Fronstalag*, c'est-à-dire des camps de prisonniers en France puis arriveront dans le Vierzonnais une bonne proportion des 70 000 qui s'évaderont des *Oflag* et *Stalag* disséminés sur le territoire du Reich. Les prisonniers de guerre libérés avec l'accord des autorités allemandes : malades, soutiens de famille (concerne surtout des paysans), « pistonnés » ont en leur possession un document délivré par les occupants les autorisant à passer en zone non occupée. Clandestins ou en règle, tous doivent se rendre à Châteauroux pour se faire démobiliser.

Quelques exemples à travers des documents concernant des passeurs du Cher illustrent l'importance du flux des prisonniers évadés. Julien Yvelnec à Germigny l'Exempt arrêté en novembre 1941 a fait passer 553 prisonniers de guerre.

Pierre Parent de Méry sur Cher (7 km à l'ouest de Vierzon) et ses enfants (trois fils et sa fille Solange dont nous avons appris qu'elle était membre du mouvement Défense de la France) accueillent chez eux les candidats au passage et leur font traverser le Cher au lieu-dit Port-Péan. Chose incroyablement risquée, Pierre Parent faisait écrire sur un agenda périmé les noms et les adresses de ceux qu'il allait guider (fig. 5) On trouve ainsi 410 noms sur les pages de l'agenda. Les professions ne figurent jamais, il s'agit de personnes de toute la France et un nombre important d'habitants de l'Afrique du Nord française (européens et maghrébins). Les Algériens, Marocains et Tunisiens musulmans sont des membres des troupes coloniales évadés des *frontstalag* donnant non pas une adresse mais leur régiment. Une seule indication de date est celle du 16 novembre 1940 au tiers des pages remplies. Comme Louis Parent a fait le passeur jusqu'en septembre 1942, cela indique clairement que le flux des clandestins a été le plus fort au début de la mise en place de la ligne. Louis Parent est arrêté par les Allemands le 3 septembre 1942 à son domicile, vraisemblablement suite à une dénonciation. Les Allemands ne trouvent pas le fameux agenda. Louis Parent est condamné par le tribunal de la Kommandantur de Bourges à deux mois de prison ; il les passera à la prison du Bordiot à Bourges en compagnie de quatre autres passeurs. A noter que les peines concernant des passeurs non membres d'un mouvement de Résistance ou dont on n'a pas pu prouver qu'ils l'étaient ne sont pas très dures : elles vont de 15 jours à un an. Par contre quand l'affiliation à un réseau ou à un mouvement est établie, c'est la Déportation.

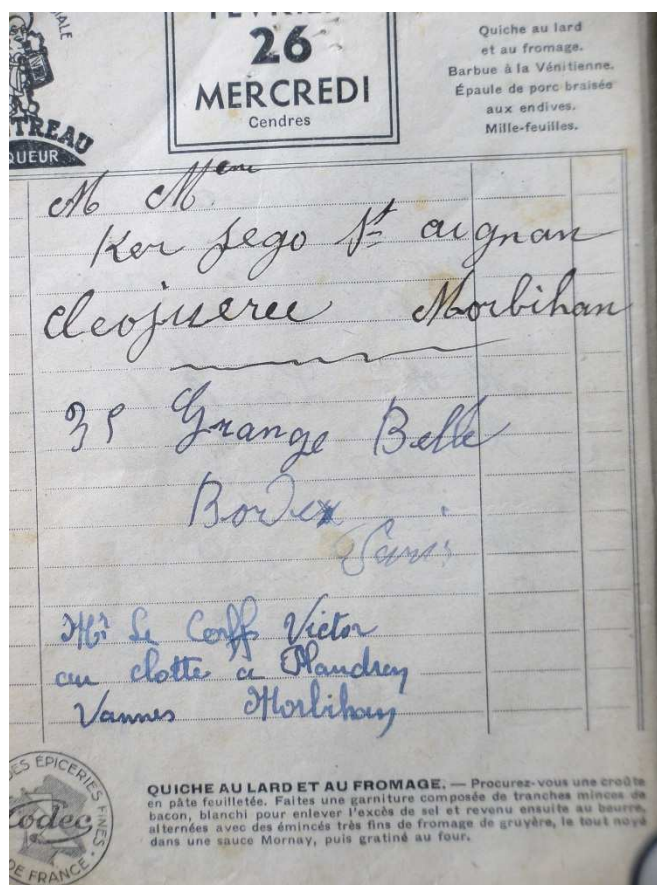


Fig. 5 : Page de l'agenda de Pierre Parent, indiquant le nom des personnes qui ont franchi clandestinement la ligne.

Raymond Toupet (fig. 6), passeur à Thénieux puis caché en zone non occupée après avoir été blessé gravement lors d'un passage clandestin, condamné à mort par contumace par le tribunal militaire allemand, abattu en aval de Vierzon, a permis à 2 000 prisonniers de guerre (cela a été officiellement reconnu) de rejoindre la rive gauche du Cher et de se faire démobiliser à Châteauroux. Il ne se contentait pas de passer des militaires évadés ; des filières, par l'intermédiaire de l'abbé Farcet (fig. 7) de Vierzon aboutissaient chez les frères Toupet. Cela a permis par exemple au jeune résistant Gustave Sillard (fig. 8), après d'autres péripéties de rejoindre la France libre. Gustave Sillard a raconté dans les moindres détails son passage dans la barque de Raymond Toupet.



Fig. 6 : Raymond Toupet et un couple de Belges ayant passé la ligne de démarcation.



Fig. 7 : L'abbé Sarcet.



Fig. 8 : Gustave Sillard.

Henri Bardin jeune paysan de Bengy-sur-Craon, a fait passer 800 prisonniers de guerre. Il a témoigné dans une petite brochure éditée par l'amicale des anciens FFI du Cher-Est, unité qu'il a rejointe au moment des combats exprimant la solidarité de sa famille avec ces militaires évadés et les sentiments qu'ont provoqué chez lui l'accomplissement de cette tâche bénévole.

Résistants, agents britanniques, aviateurs :

Charles Cliquet (fig. 9) résidant à Vierzon, membre du réseau Pat O'Leary, nommé Compagnon de la Libération après son retour de déportation, a fait passer 1000 prisonniers de guerre. Grâce à lui 21 aviateurs anglais, cinq canadiens, de nombreux agents français réussissent à traverser le Cher. Charles Cliquet est arrêté le 23 mars 1943 puis après de nombreux interrogatoires déporté en septembre 1943. Son adresse figurait dans les papiers d'un aviateur anglais arrêté.



Fig. 9 : Charles Cliquet.

La filière de l'hôpital de Vierzon avec les médecins Constant Duval (mort en déportation), Patry se spécialise dans le passage des agents et aviateurs, les transportant couverts de faux bandages dans des véhicules sanitaires. De même, l'infirmière Marie Juliette Mersey (morte en déportation) est en contact avec un réseau d'aide aux sujets britanniques qu'elle fait passer et héberge ensuite à son domicile vierzonnais en zone non occupée.

Un personnage de première importance dans la Résistance : Pierre Brossolette (fig. 10) a transité par notre département. Arrivé dans un avion Lysander (opération Atala) dans la nuit du 26 au 27 janvier 1943 sur le terrain Marabout à Primelles près de Saint-Florent-sur-Cher, il est hébergé pendant plusieurs jours par la famille Jolivet qui travaille secrètement avec plusieurs réseaux d'opérations aériennes. Or Primelles se trouve dans l'ex zone libre et nous savons que le 15 février 1943 Pierre Brossolette est à Paris où avec le colonel Passy il va entreprendre de réunir les mouvements de Résistance de la zone Nord. Or fin janvier, début février, la ligne de démarcation est toujours en place, donc Pierre Brossolette l'a traversée clandestinement. Je n'ai pas réussi à trouver où et quand. Etant très recherché je suppose qu'il était grimé comme il le sera lors de son séjour à Paris.



Fig. 10 : Pierre Brossolette.

Pour conclure :

Grâce aux travaux d'Eric Alary, Jean-Claude Catherine, Benoît Thiault, l'histoire de la ligne de démarcation dans le Cher n'est pas tombée dans l'oubli. La mémoire de cette frontière traversant de part en part le département, ayant suscité mille et un ennuis dans la vie quotidienne de nombreuses personnes, reste vive. Quand notre association des amis du Musée de la Résistance et de la Déportation de Bourges et du Cher a lancé l'idée de créer un musée à Bourges, le fait d'organiser le déroulé du récit autour de l'existence de la ligne s'est imposé. Quand en 1997 nous avons réalisé et présenté l'exposition « 1940-1943 : « le Cher coupé en deux par une véritable frontière », ce fut un grand succès. Les jeunes de 1940 n'ont pas oublié, et des centaines d'anecdotes émaillent les pages de nombreux exemplaires du quotidien *le Berry républicain* (depuis sa création au lendemain de la libération de Bourges) sur les inconvénients de la ligne et les passages clandestins. Lors de rencontres avec d'anciens résistants membres de réseaux ou de mouvements, nous avons souvent droit à un récit, lors d'une mission, de passage clandestin à Thénieux, à Trouy, Vierzon ou près de La Guerche sur l'Aubois... Histoire et mémoire de la ligne continuent à abreuver des publications locales, certes confidentielles, mais parfois de bonne tenue. Des initiatives comme celle d'aujourd'hui, le travail du musée de Gélard nous confortent dans notre conviction : la ligne de démarcation, cette plaie au cœur de la France, ne doit pas être oubliée.

Débat suite à l'intervention concernant le passage clandestin. Témoignage de Michel Emschwiler, rescapé de la rafle du Vel d'Hiv

Ce temps d'échange a été marqué par l'émouvant témoignage de Michel Emschwiler, rescapé de la rafle du Vel d'Hiv en 1942, présent parmi l'assistance et qui s'exprima en ces termes :

-« Si mon témoignage peut servir, le voici :

En juillet 1942, j'avais 16 ans, j'étais à Paris et je portais l'étoile jaune, avec l'inscription *Juif* et j'ai passé la ligne de démarcation en fraude, entre Athée-Sur-Cher et Les Ouches, au sud de Bléré. Le 15 Juillet 1942, un agent parisien croise mon père dans la rue et lui dit, sans s'arrêter : « *Attention, demain à 4 heures, on vous arrête tous !* »

Mon père rentre à la maison, puis demande à mon frère d'aller voir une tante qui habitait à l'autre bout de Paris, qui connaissait un agent de police; il n'était pas question de téléphoner, car les lignes étaient surveillées. Ma tante, monte voir l'agent qui lui dit :« *Je sais rien. Tout ce que je peux vous dire, c'est jamais arrivé, mais demain, on est convoqué à 4 heures du matin, et, pendant 8 jours, toutes les permissions sont supprimées* ».

Dans la demi-heure qui a suivi, mon père a pris la décision, de partir en zone libre avec mes frères, l'un âgé de 15 ans, l'autre de 13 ans, (malheureusement, ma mère était décédée au début de la guerre). Pas question d'emmener des colis, donc mon père, alors que c'était la canicule, en ce 15 juillet 1942 nous oblige à mettre deux slips, deux chemises, un pull, une veste et un imperméable et aucun bagage et nous avons quitté Paris. Je dois préciser qu'à l'époque, toutes les cartes d'identité de Juifs, portaient le tampon "Juif", mais les Allemands avaient oublié que ceux qui bénéficiaient de 30% de réduction à la SNCF, avaient une carte qui, pour la France, avaient valeur d'identité et les Allemands avaient oublié de mettre le tampon "Juif". Mon père a brûlé toutes les cartes d'identité, sauf la carte de réduction des chemins de fer.

Nous sommes partis jusqu'à une gare avant Orléans, en prenant 3 trains différents parce que les Allemands contrôlaient les grandes lignes, mais pas les petites. On a couché dans les bois, près d'une gare avant Orléans. Le lendemain matin, on a pris le train une gare après Orléans et je précise pour ceux qui ne le savent pas, que c'est ce jour-là, 16 juillet, à partir de 4 Heures du matin, qu'il y a eu la rafle du Vel' D'Hiv. Il y avait 25 000 personnes inscrites sur les listes. 12 000 ont été arrêtées et incarcérées au Vélodrome d'hiver, à Paris.

Pendant ce temps-là, avec mon père, on dormait dans les bois. Le lendemain, on a pris le train une gare après Orléans. Mon père nous a laissés dans une ferme près de Beaugency et il a été prendre des renseignements à Amboise. Quelques jours plus tard, il est venu nous rechercher pour nous ramener à Amboise. On a déambulé. Car à l'époque, pour ceux qui ne le savent pas,

tout rassemblement de plus de 4 personnes, était interdit. Comme on était quatre, mon père marchait avec un de mes frères devant. Et avec mon autre frère, je marchais 20 m derrière eux. On a couché deux nuits dans un hôtel. C'était risqué parce que les Allemands contrôlaient les hôtels. Mon père m'a appris plus tard, que cet hôtel était un bordel pour les Allemands et en partie pour les civils et que les Allemands ne contrôlaient pas cet hôtel.

Le 26 juillet, en fin de matinée, nous sommes partis à pied d'Amboise vers Athée-sur-Cher en passant par La Pagode et Saint-Martin-Le-Beau. Juste avant Athée-sur-Cher, il y avait un pont qui avait été détruit et remplacé par un pont de bateaux, puis reconstruit après la guerre.

Et, juste après, il y avait un bistrot. Je m'en souviens, j'avais 16 ans, je précise, mais pour moi, c'est comme si c'était aujourd'hui. On rentre dans le bistrot et mon père souffle dans l'oreille de la tenancière : -« *Je viens de la part de l'homme à la bicyclette blanche* ». C'était pour contacter son mari qui était passeur.

Il nous a planqués dans les roseaux, dans le Cher, qui était à côté, où un gosse de 6-7 ans est venu nous porter de la limonade et des gâteaux et le soir, vers 20 heures, on est venu nous chercher et pendant ce temps là, les patrouilles allemandes passaient sur la levée du Cher et on s'est rassemblé, (on était une dizaine), dans la cabane qui était en dessous du bistrot. Nous sommes partis dans la nuit, je m'en souviens : c'était la pleine lune, on y voyait comme en plein jour, on était 10, avec le passeur. Mon père me l'a appris après, la fille du passeur draguait avec les Allemands et connaissait ainsi les routes où avaient lieu les patrouilles. (Les heures n'étaient pas connues : comme dans toutes les armées du monde, les heures de patrouilles ne sont pas connues). On a donc marché entre le bord du Cher, pas loin d'Athée-Sur-Cher, pour rejoindre Les Ouches, qui est pas loin, au sud de Bléré et qui était en zone libre.

Et je suis là, aujourd'hui, 68 ans plus tard, pour pouvoir vous en parler. J'ai ainsi échappé aux rafles du Vel d'Hiv.

Ensuite, en zone libre, la gendarmerie est venue nous voir, a simplement demandé nos papiers, (c'est à dire la carte de réduction SNCF) et nous a questionnés, nous a laissés libres et on a rejoint de la famille qui était du côté de Périgueux. En zone libre, on ne portait pas l'étoile jaune, mais il y a avait également de la répression anti-Juive. Mon père, je ne sais pas comment il s'est débrouillé, mais je suis devenu Protestant.

A l'époque, c'est, comment dirais-je, les protestants étaient beaucoup plus souples que les catholiques, parce qu'il fallait falsifier les registres de baptême dans les temples et les églises et moi, j'ai eu un certificat de Baptême protestant.

Ce qui fait que toute la fin de la guerre, j'étais devenu protestant et j'ai pu terminer la guerre sans être gêné d'avoir porté l'étoile jaune à Paris.

Questions

Eric Alary :

Votre passeur a-t-il été déporté, est-il mort en déportation ?

Michel Emschwiller :

Mon père me l'a appris après, ainsi que le curé du coin, qui l'a été également. Je ne connais pas les détails mais mon père avait certainement payé le passeur. Je ne connais pas le montant.

Eric Alary :

Ce que vous dites des protestants est intéressant : on retrouve par exemple dans la Vienne aussi, de très nombreuses familles rurales protestantes, qui avaient cette culture du refuge depuis des siècles et qui ont beaucoup falsifié justement, de papiers, qui ont fait de l'accueil, du sauvetage, comme on le disait, du sauvetage d'enfants Juifs, notamment, et qu'ils ont baptisés très rapidement, du moins, sur le plan administratif.

Michel Emschwiller :

J'étais parisien et je ne savais pas que plus tard, je deviendrai tourangeau, puisque j'ai passé la ligne près de Bléré.

Eric Alary :

Comme quoi la guerre a amené des gens dans des régions où ils ne pensaient jamais arriver. On le voit notamment, avec beaucoup de réfugiés de l'exode dans le Sud Ouest, entre autre. Et vous parliez des Juifs, évidemment, il y avait une distinction pendant longtemps, qui s'est faite entre Juifs étrangers et Juifs Français.

Il faut savoir qu'à Vichy, jusqu'en 1942, Jean Jardin, (qui est le directeur du Cabinet Civil de Pierre Laval) négociait le passage de la ligne de démarcation pour les Juifs Français, de façon à les mettre "à l'abri" en zone non occupée, "en sacrifiant" les Juifs étrangers, qui eux étaient très vulnérables.

Il faut savoir qu'après l'exode, beaucoup de Juifs vous l'avez dit, sont rentrés spontanément, avant même le passage ou le retour officiel, (organisé entre juin et septembre 1940) : beaucoup de Juifs étrangers ont été obligés de revenir ou à Paris, et dans quelques villes Françaises du Nord, là où était l'essentiel des Juifs étrangers, parce qu'ils n'avaient souvent aucune demeure familiale dans l'autre zone, aucun parent et en plus étaient très facilement repérables avec l'accent, voire une maîtrise très précaire, on va dire, de la langue Française.

Bref, en tous cas, les négociations à Vichy n'ont pas abouti parce que Pierre Laval n'a pas fait de différence très longtemps entre Juifs français et Juifs étrangers, malgré les exhortations des évêques et d'autres personnalités des administrations Françaises.

Michel Emschwiller :

Je tenais à apporter mon témoignage car, pour ceux qui ne le savent pas, les rafles du Vel D'Hiv, à Paris, ont été faites uniquement par la Police française, et par quelques gendarmes mais par aucun allemand, mais il y a eu des policiers, un certain nombre, qui, ont à l'avance, indiqué, que la rafle aurait lieu et c'est pour cette raison là que je suis là encore aujourd'hui pour vous en parler. Et je tenais à remercier ce policier inconnu.

Débat suite à la projection du film ***Le temps est clair... Des témoins racontent la ligne de démarcation..***

Un échange, animé par Anne Debal-Morche, conservatrice en chef du patrimoine aux Archives départementales d'Indre-et-Loire et conceptrice du film était proposé entre le public et les témoins interviewés qui avaient pu être présents pour la journée-débat : Louis-Claude Jeudi, Georges Murzeau et Elisabeth Raguin.

Les témoins en 1940

Louis-Claude Jeudi, né le 17/12/1933, âgé de 7 ans en 1940, habite à Chenonceaux. Ses parents Louis et Madeleine Jeudi, gèrent l'hôtel du Bon Laboureur à Chenonceaux. Il évoque ses jeux au château de Chenonceau avec le fils du régisseur et le rôle de ses parents pour le passage de la ligne de démarcation, notamment pour deux jeunes filles juives, qui leur valut l'obtention de la médaille des Justes parmi les nations.

Georges Murzeau, né le 18/8/1922 à Manthelan, âgé de 18 ans en 1940, habite au hameau de Malicorne à Dolus-le-Sec, où il travaille à la ferme avec ses parents. Il fait franchir de nuit clandestinement des soldats évadés, des familles juives. Il évoque avec truculence les différentes manières de berner l'occupant mais aussi les moments plus périlleux où il réussit à éviter une patrouille allemande alors qu'il conduisait 40 sénégalais évadés.

Elisabeth Raguin, née en 1928, âgée de 12 ans en 1940, cousine de Georges Murzeau, habite à la ferme de Franc-Jeu à Tauxigny, où ses parents Pierre Murzeau et son épouse Maria possèdent une ferme. Trop jeune pour avoir participé elle-même, Elisabeth évoque le rôle de sa mère Maria et de ses sœurs Hélène et Yvonne qui aidaient à franchir clandestinement la ligne de démarcation, à 10 km de leur ferme, près de Dolus-le-sec, à Kerleroux, leur ancien lieu d'habitation.

Questions

Anne Debal-Morche :

Ce que nous avons voulu évoquer dans ce film et, vos réactions en sont un témoignage, est que la ligne de démarcation a été un moment difficile pendant la guerre, mais pas forcément un moment terrible, que nous avons voulu restituer par ces témoignages de la vie quotidienne, avec des situations particulières et parfois anecdotiques.

Si des personnes ont des questions à poser :

Intervenante dans la salle :

Bonsoir, d'abord, merci beaucoup pour vos témoignages et puis, merci aussi pour le film. C'est vrai que ça sera pour nous, en tant que professeurs, un excellent outil pédagogique, mais merci d'avoir témoigné de cette histoire-là.

Alors, je voulais vous demander à tous les trois, j'allais dire, comment vous vous êtes engagés, pour ceux qui ont participé au passage ? Comment cela s'est fait pour vous ?

Georges Murzeau :

Pour moi, j'étais paysan à Dolus. Alors, tous les jours, je labourais avec des chevaux ; on traversait la ligne de démarcation tous les jours, alors, on savait pratiquement où les Allemands étaient : on étudiait leurs circuits : ils avaient l'habitude de passer soit dans un sens, soit dans l'autre et on essayait de passer entre deux patrouilles, voilà.

On passait la nuit. Le soir, on donnait d'abord à manger à ceux qui allaient franchir la ligne, parce qu'il y en avait beaucoup qui avaient faim. Le parcours faisait à peu près 5 km.

On savait même pas comment ils arrivaient jusque chez nous, parce il y en avait, ils étaient habillés, on se demandait s'ils n'allaient pas à l'assemblée [fête de village] avec des chaussures à talons hauts.

Alors, ma mère, leur prêtait des sabots enfin, on essayait pour aller à travers champs

Alors, on se repérait : il y avait des arbres partout, à cette époque là, dans les champs, il y avait toutes les haies qui ont été enlevées depuis. Moi, je n'avais pas du tout l'impression de faire un exploit. On voyait des gens qui étaient tellement désespérés, c'est vrai.

Intervenante dans la salle :

Je voudrais d'abord vous remercier d'avoir participé à tout ce mouvement, et je sais que beaucoup de gens vous doivent la vie. Je voudrais savoir ce qui a été le début de votre activité, ce qui a décidé le mouvement. Est-ce que c'était des prises de position politiques ? Est-ce que cela a été des prises de conscience républicaines ? Enfin, quel a été le moteur de votre engagement à tous, quel qu'il soit ?

Georges Murzeau:

C'était pas du tout politique. On s'est retrouvé là, sur la ligne de démarcation

Intervenante dans la salle :

Vous avez tout de suite compris le danger ?

Georges Murzeau:

Nos pères (ceux d'Elisabeth Raguin, ma cousine et le mien) avaient fait la guerre de 1914 – 1918 et quand on parlait des "boches", automatiquement, on les aimait pas trop. Et puis, il y a eu tout cet enchaînement : ça venait dans tous les sens...

J'avais pas du tout l'impression de faire un coup d'état quand je franchissais la ligne...

Vous savez, à ce moment-là, on faisait 30 à 40 km derrière les chevaux, toute la journée, si on voulait labourer un arpent de terre, (cela faisait à peu près ça : 35 à 40 Km) ; alors, on était pas à deux ou trois kilomètres près).

Il y en avait des fois, qui nous donnaient 20 sous ou 40 sous. Alors, quand je revenais, ma mère disait : « tu les économises, pour plus tard... ».

Anne Debal-Morche:

Oui, comme ce qui a été évoqué ce matin avec M. Marteau : C'est un peu une sorte d'engrenage tout d'un coup : on se retrouve placé à un endroit proche de la ligne de démarcation ; on voit passer des gens et puis, on cherche à les aider...

Georges Murzeau:

Oui, c'était tout simple quoi.

Elisabeth Raguin :

Chez mes parents, on a passé énormément de Juifs, des prisonniers de guerre, mais principalement beaucoup de Juifs. On vivait dans une grande ferme isolée, à Franc-Jeu, à Tauxigny. Alors, ça arrivait d'un peu partout, d'Azay Le Rideau, comme s'il y avait eu un couloir : les gens arrivaient dans la journée, le soir, il en arrivait et puis par temps clair, c'est maman qui les passait ou papa et on faisait quand même 17 km pour y aller et autant pour revenir : on passait presque la nuit dehors et on en a passé énormément. Et un jour, que Maman revenait, elle a été arrêtée par les Allemands et elle a été en prison à Tours pendant neuf mois.

Anne Debal-Morche :

Oui parce qu'en fait "le temps est clair" a deux sens : il y a "le temps est clair, c'est bon, on peut y aller" et au contraire, le temps est trop clair il y a trop de lune, on y va pas, c'est trop dangereux, car on risque d'être vu par les patrouilles allemandes".

Intervenante dans la salle :

Est-ce que vous vous méfiez des voisins du village ?

Mme Raguin :

Non, mais vous savez, il n'y avait certainement pas de jalousie à cette époque-là.

Intervenante dans la salle :

Non je dis ça parce que j'ai mes grands-parents, qui habitaient sur Montlouis-sur-Loire qui ont contribué à aider des Juifs à passer entre Athée-sur-Cher et Les Ouches, à Bléré et qui me disaient que quand même, ils devaient faire aussi attention dans la commune.

Elisabeth Raguin :

Non, dans la commune, on était bien vu, parce que vous ne savez pas, la ferme de Franc-Jeu était grande et il y avait toujours quelque chose à faire : alors mon père tuait des moutons, cochons ou un veau, tout le monde venait chercher un petit morceau de viande,

et il ne le refusait à personne et on faisait du pain blanc et tous les gens qui venaient, emportaient leur morceau de pain. On n'a pas eu vraiment de dénonciation.

Dans la ferme, on avait le téléphone et la postière, qui était à Tauxigny, qui nous a rendu beaucoup service, parce que quand elle entendait des Allemands parler de Franc-Jeu, elle téléphonait et nous disait : « Faites attention, j'ai entendu parler de Franc-Jeu ». Alors, voyez que... et on avait pas peur ! Je ne pense pas. Je ne sais pas si on a eu peur à ce point là. On aurait dû être tous fusillés, mais enfin, on est passé à côté...

Louis-Claude Jeudi :

Moi, je n'ai pas eu d'engagements, j'avais 5 ans quand les Allemands sont arrivés et j'avais 9 ans quand ils sont repartis. Mais je devais être agent de liaison parce que je jouais toute la journée au château et ma mère me disait toujours : 'Tu rentreras sitôt que la dernière patrouille sera passée » et je rentrais à la maison et elle me disait : 'la patrouille est passée ? » Je disais : « oui », « - T'es sûr ? » « - Oui ». Je ne savais pas pourquoi ; C'est parce que c'était le moment pour elle de faire franchir la ligne. Moi j'avais pas de montre, à l'époque, mais les patrouilles allemandes passaient toujours à la même heure : j'ai l'impression que s'ils avaient décalé leurs patrouilles d'une demi-heure ou d'une heure, ils auraient ramassé plein de gens mais ils étaient tellement réguliers...

On passait notre journée au château, à la pêche et on fournissait le village de poissons parce que personne ne pêchait dans le Cher et on ramassait tous les poissons qu'on voulait et on en ramenait des dizaines et des dizaines, on suivait les patrouilles allemandes le long du Cher, je veux pas dire qu'on jouait avec eux mais, j'avais, à cette période 7-8 ans et on leur disait, « tiens, il y a des brochets là » alors ils prenaient leurs mitraillettes et ils foutaient des rafales, alors 30 mètres autour, tous les poissons remontaient à la surface et ils étaient tous morts et ils rigolaient. Pour nous, c'était un jeu. Il n'y avait aucun danger. C'est nos parents qui prenaient les risques mais nous, à cet âge-là, entre 5 et 10 ans, on faisait ça comme un jeu. On n'avait pas peur, non.

Claude Croubois :

Je ne voudrais surtout pas diminuer le mérite des gens, dont celui de votre famille, Monsieur Jeudi, mais est-ce que l'on est sûr que tous les porteurs de l'uniforme allemand faisaient de l'excès de zèle. Il y en a pas qui dormaient un petit peu pour avoir la paix parce qu'ils étaient quand même pas tous là de façon volontaire.

Louis-Claude Jeudi :

Enfin moi, je ne me rendais pas compte.

Georges Murzeau:

Oui, c'est vrai, vous avez raison, parce que moi, il y en avait un allemand, à chaque fois qu'il passait, quand je labourais dans les champs, il s'arrêtait avec son vélo, il prenait la charrue et il faisait un tour de charrue derrière, avec moi, ils n'étaient pas forcément tous hitlériens, les allemands, et là, c'était un paysan qui avait été mobilisé.

Figures de passeurs clandestins dans la littérature et au cinéma ; le patriote et le vénal, le courage et l'engagement

Thierry Bonnot

Chargé d'études, CNRS

Institut de Recherches interdisciplinaires sur les enjeux sociaux ,
Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris

Je dois tout d'abord préciser quelle est ma position par rapport au sujet de cette journée et aux autres intervenants. Je suis historien de formation, et j'ai effectivement travaillé plusieurs années sur la ligne de démarcation et les passeurs clandestins de Saône-et-Loire. Mais j'ai bifurqué depuis une quinzaine d'années vers d'autres recherches, en anthropologie et j'ai intégré le CNRS dans ce cadre. Ce qui signifie que même si j'ai continué à m'intéresser à la ligne de démarcation (j'ai encore publié un article en 2003), je ne suis plus vraiment très au fait des travaux de recherche récents sur cette thématique. Pour le dire vite, je ne peux plus être considéré comme un « spécialiste ». Je vous remercie d'en tenir compte !

C'est pour cette raison que j'ai souhaité ne pas parler d'un point de vue trop technique, trop spécifiquement historique, de la ligne de démarcation et des passeurs. J'ai préféré aborder ces questions par le biais de la fiction littéraire et filmique, ce qui n'est pas pour autant un sujet léger ou anecdotique, car ces fictions ont joué et jouent un grand rôle dans la mémoire et la culture populaire. Je ne peux pas ici dresser un inventaire des romans, des autobiographies, des films et téléfilms évoquant la ligne de démarcation et les passeurs ; vous les connaissez tous (cf. annexe 2). Il y a d'ailleurs encore un véritable travail de recherche à faire dans ce domaine.

Aujourd'hui, je vais m'attarder sur deux fictions, l'une littéraire et l'autre cinématographique. Il s'agit du roman de Gabriel Chevallier, *Le petit général*²⁴ (1951) et du film *Fortunat* d'Alex Joffé (1960). Notons d'abord que la vision de la ligne de démarcation et du risque encouru par les passeurs et passagers clandestins est beaucoup plus manichéenne chez Joffé que chez Chevallier. Ce dernier est assez nuancé, alors que la scène inaugurale du film « Fortunat » reprend une bonne partie des poncifs habituels sur la ligne, au mépris de toute vérité historique.

***Le petit général* : œuvre de fiction de Gabriel Chevallier**

Le livre de Chevallier est à ma connaissance l'unique œuvre de fiction évoquant aussi longuement un passeur clandestin en Saône-et-Loire. Le héros est assez représentatif d'une certaine image du passeur construite après-guerre par les auteurs populaires et demeurée tenace dans la mémoire collective. Mais l'auteur construit également une figure politiquement complexe ; je vais tenter d'analyser les différents éléments composant cette figure et de les mettre en parallèle avec ceux de Fortunat.

²⁴ Gabriel Chevallier, *Le petit général*, PUF, Le quadrige d'Apollon, 1951. Je remercie Patrice Notteghem, ancien directeur de l'écomusée du Creusot-Montceau, de m'avoir fait connaître et prêté cet ouvrage.

D'abord, quelques précisions sur le récit de Gabriel Chevallier. *Le petit général* est annoncé comme un roman, une œuvre de fiction. Toutefois, rédigé à la première personne, il semble largement alimenté par les souvenirs personnels de l'auteur sur les années 1939-1944. La part autobiographique est donc importante. Les trois-quarts du livre sont consacrés à la « Drôle de Guerre », aux combats de mai 1940 et à la débâcle. Seules les quarante dernières pages couvrent la période de l'Occupation à proprement parler (juillet 1940-septembre 1944). L'auteur raconte qu'il s'est réfugié à cette époque dans un domaine qu'il possédait à Saint-Yan, près de Paray-le-Monial (confins ouest du département de Saône-et-Loire). Un faisceau d'indices nous autorise à identifier le refuge de Chevallier comme le château de Sélors, en limite sud de la commune de Saint-Yan. On sait par ailleurs que l'écrivain avait des attaches familiales à Gueugnon (une vingtaine de kilomètres plus au nord), où habitaient sa grand-mère et sa grand-tante : il y passa ses vacances dans sa jeunesse, et se serait inspiré de la ville pour créer son roman le plus célèbre, *Clochemerle*²⁵.

Saint-Yan, petite commune du Charolais, se situait en zone non occupée, mais à proximité immédiate de la ligne de démarcation. En secteur rural, le tracé précis de la limite entre les deux zones était flou et fluctuant, la surveillance allemande relativement aléatoire au sud du canal du Centre. Les contrôles les plus pointilleux du franchissement de la ligne de démarcation s'effectuaient à Paray-le-Monial et à Digoin, les deux villes importantes situées sur le canal, plutôt que dans les campagnes des villages situés plus au sud. Pourtant, l'important flux clandestin constaté dans cette région en bord de Loire, proche du département de l'Allier – donc de Vichy – justifia un temps l'existence à Saint-Yan d'un poste de police spéciale²⁶.

Le personnage de passeur du roman de Gabriel Chevallier se nomme Cyprien Viaque ; il apparaît dans le récit dès le début de l'année 1940. Il sera l'un des rares à tirer son épingle du jeu lors de la débâcle en sauvant ses camarades de l'encerclement grâce à son sens exceptionnel de l'orientation :

« Il existait à ma compagnie un drôle de soldat du nom de Viaque Cyprien. Il tenait l'emploi de cuistot, et dans la vie civile était romanichel, un errant à la roulotte, vivant, je suppose, de la vente de paniers tressés, de fauteuils d'osier et de quelques chapardages. Cela se devinait à son éducation topographique très poussée : il avait une sorte de génie napoléonien pour tirer parti du terrain et tendre ses embuscades » (page 51).

Trois caractéristiques essentielles du personnage apparaissent d'emblée : romanichel, donc nomade et un peu marginal ; chapardeur, peu soucieux de la légalité ; doué pour l'embuscade et l'adaptation au terrain. « Débrouillard de première force, il rendait en campagne les plus grands services ». Voici en quelques lignes dressé un portrait où l'on retrouve déjà des caractères typiques d'un profil de passeur : homme des bois un rien voleur et braconnier, bénéficiant d'une « éducation topographique très poussée », et surtout débrouillard ; bref, un individu plutôt sympathique mais pas forcément scrupuleux.

²⁵ Voir P. Thomas: « La vérité sur Clochemerle passe par Gueugnon », *Les Échos du Passé*, N° 42, 1982.

²⁶ Le département ne compta que cinq postes de ce type : Saint-Yan jusqu'à juillet 1941, remplacé par Lugny-lès-Charolles, Mont-Saint-Vincent à partir de juillet 1941, Sennecey-le-Grand, Saint-Marcel et Navilly.

Fortunat : un film d'Alex Joffé

Venons-en à la comparaison avec le film d'Alex Joffé, *Fortunat*. (fig. 1). L'action est située à Mennetou-sur-Cher, département du Loir-et-Cher, 15 km à l'ouest de Vierzon ; la rivière Cher constituait là-bas la limite entre les deux zones. En 1942, le braconnier Noël Fortunat est chargé par son ancienne institutrice, résistante, de conduire en zone libre Juliette Valcourt, grande bourgeoise élégante accompagnée de ses deux enfants (personnage incarné par Michèle Morgan). Juliette est recherchée par les nazis depuis que son mari, un chef de la Résistance, a été arrêté. Elle doit se réfugier à Toulouse avec ses enfants. Fortunat s'acquitte de sa mission, mais au lieu de revenir au village après avoir laissé en lieu sûr ses protégés, il reste auprès d'eux et subvient à tous les besoins de la famille. Il s'entiche évidemment de Juliette qui s'attache également à lui. « Mais la Libération survient et Juliette retrouve son mari. Fortunat repart alors vers son destin d'homme solitaire » (citation du résumé Wikipédia).

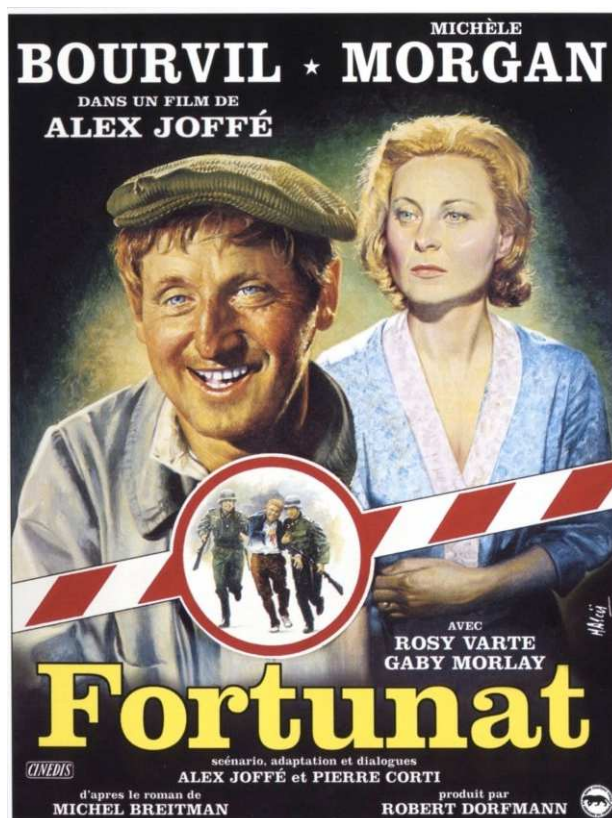


Fig. 1 : Affiche du film *Fortunat*

Le rôle de Noël Fortunat est tenu par Bourvil, très populaire en 1960, dont les personnages les plus connus appartiennent tous peu ou prou au même registre : comique simplet, idiot du village, grand enfant. C'est à l'époque un « grand second rôle » et Fortunat est son premier rôle-titre, si l'on excepte « le Passe-muraille » sorti dans les années 1950. Physiquement hors norme ou du moins loin des canons des jeunes premiers de l'époque, c'est un bougre sympathique, bon cœur, bougon, maladroit subissant le plus souvent les événements.

Dans ses rôles les plus connus sur la période de l'Occupation, Bourvil incarnera l'archétype du résistant malgré lui (*La Grande Vadrouille* (1966), *le Mur de l'Atlantique* (1970)) ; il a déjà joué à l'époque le rôle du petit trafiquant de marché noir (*La traversée de Paris* (1956)). Avoir choisi cet acteur pour incarner un passeur clandestin n'est pas anodin, même si la motivation première du réalisateur était d'abord de compter sur une tête d'affiche populaire. Là aussi, c'est un braconnier, entretenant une relation ambiguë avec l'occupant (par exemple, il échange avec eux deux poissons braconnés contre du tabac)... Enfant du pays, qui avouera à son institutrice n'avoir jamais quitté le département ; il connaît parfaitement les ressources naturelles de la région, il en maîtrise la topographie ; ancré à son terroir natal, il utilise ce savoir empirique pour tromper les Allemands lors des passages clandestins effectués.

Le profil des deux personnages (Cyprien Viaque et Noël Fortunat) est très similaire et dessine une figure archétypale très connue du passeur : braconnier, marginal, insoumis, rusé et parfois ivrogne vivant d'expédients. Viaque est malin, Fortunat est un faux idiot.

La figure du passeur : un personnage rusé

Gabriel Chevallier décrit ainsi l'arrivée de Cyprien Viaque un matin d'octobre 1940 à Saint-Yan : « *Il avait l'allure aisée et souple des nomades qui ne s'encombrent d'aucun excédent et toujours le même air décidé, la même élégance nerveuse, le même regard vif auquel rien n'échappait* » (page 208). L'écrivain campe un personnage romantique, un être à part, au-dessus des contingences terrestres, sans bagage. Combinés avec un solide bon sens terrien (« *Il connaissait les gens de la campagne et savait être plus roublard qu'un paysan* »), ces atouts en font un être insaisissable. Rapidement, presque logiquement, Cyprien Viaque se lance dans le passage clandestin : « *Je n'avais pas été long à m'apercevoir que Viaque dormait peu sous mon toit et qu'il s'était fait le passeur attiré de la ligne de démarcation. Il avait un talent de disparaître et de se faufiler qui tenait du prodige* » (page 209). L'écrivain, comparant l'habileté du passeur à celle du Peau-Rouge et du Berbère, continue l'élaboration d'un personnage subtil, roué et sûr de lui.

Dans le livre comme dans le film, le personnage du passeur est construit sur la base d'un contraste marqué avec l'image héroïque du résistant – celle du « résistancialisme » des années 1950-1960 analysé par Henry Rousso. Dans le film, Fortunat est un personnage dont le profil se démarque très nettement des autres rôles masculins : les résistants combattants ont l'air grave, le physique avantageux ; le pilote américain que Fortunat guidera vers l'Espagne est fringant, blond et bronzé, d'allure sportive, très au courant des modes musicales de l'époque ; le mari de Juliette (Michèle Morgan) est un grand résistant déporté, chirurgien de renom, cultivé, musicien. Fortunat le passeur est le provincial cul-terreux, mal dégrossi, au plus bas de l'échelle sociale, un peu bêta, qui trahit sans cesse son manque d'éducation. C'est le Français moyen – ou un peu moins que moyen – qui va devenir un héros patriotique par rébellion à l'autorité, puis par un concours de circonstances. D'un côté, les Français de 1960 ont sans doute besoin de s'identifier à ce type de personnage pour exorciser cette période. De l'autre, la relative médiocrité du personnage permet de rehausser d'autant le prestige des « vrais » résistants, des véritables héros combattants.

Dans le livre de Chevallier, le contraste est moins social et culturel que politique. On peut voir dans Cyprien Viaque une version anarchiste du passeur clandestin. Un premier épisode le met d'ailleurs aux prises avec le général de sa compagnie, au sujet de sa tenue non réglementaire : insoumis à l'autorité, il rejette l'uniforme.

Gabriel Chevallier souhaitait clairement donner à son héros et à son roman une portée idéologique. « *Ataviquement maraudeur et sans frontière, [Viaque] haïssait gendarmes, douaniers et gardes-chasse. Les Allemands ayant remplacé ceux-ci, ou les résumant tous, il fut leur ennemi implacable. Patriote par goût de l'anarchie.* » C'est en fait le rejet de toute autorité quelle qu'elle soit qui pousse Viaque au passage clandestin, une rébellion instinctive débouchant sur un engagement politique implicite. Au cours de l'année 1944, Cyprien Viaque passera à la lutte armée : « *Chaque patrie a besoin d'hommes de main qui font le même métier dans l'un et l'autre camp en enfants perdus d'une civilisation sortie de ses limites.* » Gabriel Chevallier atteste ici de sa propre haine de la guerre, qu'on retrouve ailleurs dans le roman : « *Lorsque les combattants de tous les pays feront résolument demi-tour, plus décidés à tuer leurs propres gendarmes que l'ennemi, on verra la fin des guerres, et je pense que ce serait satisfaisant* » (page 193). Quant à Viaque, « *le combat clandestin, fait de ruse et d'audace individuelle convient à son tempérament de romani. Il a été, il est encore pour l'occupant un adversaire aussi implacable qu'insaisissable.* » Résistant sans pitié mais combattant individuel hors de toute organisation, Cyprien Viaque symbolise un certain « esprit français », frondeur et fondamentalement rebelle, représentation à opposer à l'esprit allemand borné par excès de discipline.

La motivation et l'engagement du passeur

Ces deux figures de passeur nous permettent d'aborder la délicate question de la motivation et de l'engagement. A travers un bref dialogue, Gabriel Chevallier pose ainsi la question :

« [Le narrateur] : *-Tu te fais payer ?*

[Cyprien Viaque] : *-Je fais payer ceux qui ont l'air bourrés de fric. Mais vous savez mon capitaine, ce n'est pas pour l'argent.*

-J'en suis persuadé.

-C'est trop marrant de posséder ces gros lourds de boches » (p. 210).

Ce bref dialogue a l'intérêt de dépasser le clivage superficiel trop souvent utilisé, clivage qui réduit les passeurs à deux cas restrictifs, le bienveillant **OU** le vénal, devenant synonyme de héros patriote **OU** de crapule. Nous savons tous que la réalité était beaucoup plus complexe et que les notions de vénalité, d'honnêteté, d'héroïsme, ne sont pas pour l'historien des critères d'analyse opératoires, d'autant moins que ces données sur l'activité clandestine des individus sont le plus souvent invérifiables.

Socialement, l'idée de ne faire payer que « *ceux qui ont l'air bourrés de fric* » est significative : les riches bourgeois ont besoin de l'aide du marginal ordinairement méprisé. De la même façon, la grande bourgeoise incarnée par Michèle Morgan a besoin de Fortunat le braconnier pour lui sauver la mise.

La motivation de Fortunat naît de la demande de son institutrice, qui le pousse à passer Juliette et ses enfants dans le cadre d'un réseau de résistance. Il saisit en somme une opportunité individuelle et affective. En dehors de ça, le passage clandestin n'est pour lui qu'une activité braconnière parmi d'autres. Politiquement, Fortunat est dessiné comme un être assez flou, entretenant une relation ambivalente avec l'occupant et refusant tout engagement véritable. L'engagement politique de Viaque se fait par défaut : c'est un anti-autoritariste forcené, un anarchiste qui s'adonne au passage clandestin parce que c'est un moyen de résister à l'autorité alors en place. Mais il a également résisté à l'autorité militaire française en 1940 et on pressent qu'il pourrait ensuite refuser l'autorité des libérateurs en 1944 par défiance envers toute sorte d'uniforme.

Les deux héros quittent la scène à peu près de la même façon ; Cyprien Viaque a quitté Saint-Yan « *un matin de novembre 1944, comme il était venu vers la fin de 1940, apparemment ni plus riche ni plus muni.* » L'homme errant poursuit son chemin, tel Don Quichotte, comme les justiciers solitaires du cinéma hollywoodien. De la même manière, Fortunat repart dans son village : il envisage après la Libération de s'installer à Paris avec Juliette et les enfants mais le mari revient de déportation...et tout rentre dans l'ordre (dans l'ordre social). Juliette ne peut que renvoyer à sa province natale celui qui l'a sauvée et protégée pendant les années noires, mais qui ne fut finalement qu'un mari de substitution. L'ordre social et moral sera finalement préservé : la morale conservatrice, catholique et bourgeoise des années 1960 est sauvée, puisque l'épouse fidèle reste avec son légitime mari et le pauvre bougre repart avec sa valise. Mais l'expérience lui a été profitable, car il a profondément changé, il s'est civilisé pour rentrer au pays méconnaissable, élégant, distingué, ne buvant plus.



Une scène du film *Fortunat*

Au centre : Frédéric Mitterrand interprétant le rôle du fils aîné de Juliette (Michèle Morgan)

Pour conclure

Peu importe finalement que Cyprien Viaque soit purement romanesque ou qu'il ait réellement existé ; peut-être n'est-il qu'une synthèse d'individus rencontrés par Gabriel Chevallier, pourquoi pas dans le Charolais. C'est en tout cas une combinaison de caractères plausibles et même si l'amalgame aboutit à une figure stéréotypée, on y retrouve des traits courants parmi les passeurs historiques des archives. Le romancier a parfaitement réussi à restituer les traits psychosociologiques de ce que les témoins et acteurs de l'époque disent être caractéristiques du « vrai passeur ». Si la figure de Fortunat est moins riche, elle s'accorde tout de même avec un profil similaire, celui de l'exclu social qui joue un rôle dans la résistance, plus ou moins directement. Le passeur est, presque par définition, un antihéros (Eric Alary a parlé de « roturiers de la résistance »).

Ces deux personnages sont là pour montrer combien le passeur clandestin pâtit d'une représentation toujours ambivalente. Cela tient au caractère principalement individuel de cette activité clandestine, dans sa motivation comme dans sa pratique (même si évidemment certains passeurs agissaient au sein de filières ou de réseaux reconnus par la résistance « officielle »). Toute l'ambiguïté des passeurs clandestins réside dans l'écart existant entre illégalisme et engagement patriotique. Marginal et rebelle, débrouillard, habile et individualiste, ces modes d'engagement étaient peu compatibles avec ceux du résistant glorifié après-guerre, supposé avant tout patriote et évidemment désintéressé. Avec Cyprien Viaque et Fortunat, on est loin du résistant patriote idéal des années 1950-60 –époque à laquelle sont publiés *Le petit général* et *Fortunat* .

Il y a une continuité entre illégalisme (braconnage, contrebande, chapardage) et résistance passive, puis révolte contre l'occupant et lutte armée ; c'est une continuité sans frontières bien marquées, mais qui n'a rien d'automatique. Loger un prisonnier évadé ou un civil traqué, le guider en zone libre ou introduire un résistant en zone occupée, c'était déjà désobéir aux autorités, c'était déjà s'extraire de la passivité, de l'attentisme. Mais était-ce déjà *résister* ?

J'ai sous-titré mon intervention « le courage et l'engagement », pour inviter les historiens à se méfier de telles notions, car elles m'apparaissent assez délicates à manipuler. Je n'en donnerai qu'un seul exemple : j'ai été sollicité par la fille d'un passager clandestin qui souhaitait faire reconnaître son passeur clandestin comme « Juste parmi les nations » par le mémorial de Yad Vashem. Le passage s'était fait dans une charrette agricole, sous le nez des gardes allemands ; une action clandestine très courantes dans les campagnes de Saône-et-Loire. Le dossier a été refusé parce que la période de l'acte n'était pas une période de répression intense (octobre 1940), parce qu'il ne s'est pas effectué sur la ligne de démarcation elle-même mais sur un pont du canal du centre, où se trouvaient les postes allemands, et parce que le passeur n'était pas sensé savoir que son passager était juif : il ne l'a donc pas sauvé *en tant que juif*, en toute connaissance de cause. En filigrane, c'est la prise de risque du passeur qui a été jugée insuffisante. Mais qui sait *ce qu'il croyait risquer* à l'époque des faits ? En fonction des informations dont il disposait, des incidents ayant eu lieu dans ce village à cette époque et du « tempérament » des Allemands sur place, est-ce qu'il ne pensait pas risquer gros ? Dans ce cas, son action n'est-elle pas *courageuse*, voire *héroïque* ?

On perçoit bien l'absurdité de ce jugement de valeur et du raisonnement qu'il implique. Je pense qu'on pourrait éviter ce genre de dilemme à la science historique. Mais cela me semble très intéressant dans le cadre d'une analyse de la mémoire du phénomène. Pour l'historien, cela démontre que juger du courage et du degré d'engagement résistant des passeurs est finalement assez vain. En effet, nous pouvons savoir à peu près ce que risquait un individu dans un contexte donné ; mais peut-on évaluer ce qu'il savait de ce contexte ? Pour qu'on puisse parler de courage, on doit, comme je l'ai dit, pouvoir évaluer la *conscience du risque*. C'est donc un travail très fouillé et très minutieux de sociohistoire qu'il faut effectuer ; par exemple, nous savons que dans les campagnes charolaises, les passages se faisaient à travers champ et que le risque de rencontrer une patrouille était très faible. C'était devenu un acte presque routinier pour les riverains. Cela relevait plutôt de l'entraide, de la solidarité avec les réprouvés. Ici, le jugement de valeur repose sur la motivation, qui pouvait être assez triviale (« rouler ces gros lourds de boches » dit Cyprien Viaque). Et l'acte pouvait paraître assez anodin, mais c'était déjà, plus ou moins consciemment de la part des acteurs, un acte *politique*.

Tout ceci nous oblige à relativiser notre jugement et à éviter d'utiliser certaines notions, certains mots. Pour juger à distance de ce que fut le *courage* des passeurs clandestins, il faut rassembler un maximum d'éléments sur le contexte local où ils évoluaient. Pour juger à distance de leur *patriotisme*, il faudrait pouvoir connaître leurs motivations de l'époque. Pour juger à distance de leur *honnêteté*, jugement moral s'il en est, il faudrait savoir s'ils ont reçu de l'argent indûment, s'ils l'ont réclamé ou s'ils l'ont accepté, voire s'ils en ont refusé. Bref, tout un tas de données très ambiguës, très instables et très incertaines qui permettraient d'étayer notre appréciation des faits.

Pour terminer, je crois qu'il reste énormément de travail aux historiens dans ce domaine. L'analyse des œuvres de fiction peut y contribuer, pour permettre de mieux comprendre la représentation et la construction de la mémoire de ce phénomène, et éviter les poncifs encore souvent diffusés.

Annexes

1. **Demande de Mme Gouz pour faire reconnaître le passeur M. Debarnot** **« Juste parmi les nations »**

En 2005, Mme Joëlle Gouz, de Paris, a retrouvé les carnets de son père, où il racontait ses péripéties pendant la seconde guerre mondiale. Juif, étranger en voie de naturalisation, il a fui la zone nord dès l'automne 1940 avant de s'engager dans l'armée de l'air et de combattre avec les Forces Françaises Libres. Il raconte avoir passé la ligne de démarcation à Gévelard, avec l'aide de monsieur Debarnot, cafetier, qui l'a caché dans une charrette pour franchir le poste allemand situé sur le pont du canal.

Madame Gouz s'est mis en tête de faire élever (à titre posthume) M. Debarnot au rang de « juste parmi les nations » par le mémorial de Yad Vashem. Mais après étude du dossier, le titre a été refusé à M. Debarnot pour les raisons suivantes :

Premièrement, M. Debarnot n'a pas aidé au franchissement de la ligne de démarcation elle-même, puisque celle-ci se trouvait à 6 km plus au sud. Les examinateurs du dossier s'en sont tenus au tracé de la ligne tel qu'il est donné dans la plupart des ouvrages de référence. Mais ce tracé date de septembre 1940 : en octobre, au moment des faits, on est encore dans une période de flou et le canal du centre demeure dans cette région l'axe principal de surveillance. On peut donc objecter que dans le secteur de Gévelard, le risque de franchir la ligne illégalement était plus grand sur le canal que dans la campagne charolaise.

Deuxièmement, l'aide apportée par M. Debarnot concerne une période où la répression anti-juive n'était pas à son apogée (du moins en France). En effet, en octobre 1940, le souci des Allemands était plutôt d'expulser les « indésirables » en zone non occupée plutôt que de les arrêter pour les déporter. Du côté de Vichy, la préoccupation était précisément d'empêcher ces expulsions et de refouler les individus « suspects du point de vue national » en zone occupée. Nous avons plusieurs documents d'archive attestant de tels refoulements par les soldats ou les policiers français en Saône-et-Loire. Il est donc tout à fait possible qu'à cette époque, le père de madame Gouz aurait pu être expulsé en zone sud par les Allemands ! Mais il est beaucoup plus vraisemblable de penser qu'il aurait été arrêté pour défaut de papiers en règle. L'action de M. Debarnot était donc bien un acte illégal et un acte d'entraide.

Je n'ai pas eu accès aux détails du dossier, mais il apparaît clairement que ce qui manque à M. Debarnot pour mériter le titre de « juste », c'est de n'avoir pas pris un risque suffisant et de n'avoir pas agi en faveur d'un juif en tant que tel (peut-être même ignorait-il que son passager était juif) mais d'avoir seulement aidé une personne à passer outre le contrôle allemand, par goût de la solidarité, par générosité envers ses contemporains. Il n'a donc pas agi délibérément pour soutenir la nation juive dans l'épreuve qu'elle traversait. Je n'épiloguerai pas davantage sur le bien-fondé de la décision du mémorial juif. Mais ce cas d'espèce est intéressant pour notre sujet.

En nous basant sur nos connaissances historiques, notamment celle de la législation allemande concernant la ligne de démarcation, avec le recul de l'histoire et la possibilité de comparer avec d'autres situations, nous pouvons estimer que M. Debarnot ne risquait pas sa vie à effectuer cette généreuse action. Au pire, il risquait quelques jours de prison et la suspension de son autorisation de circuler, peut-être la suppression de son laissez-passer. Cela aurait été totalement différent, par exemple, s'il avait agi à Chalon-sur-Saône en 1941 ou 1942.

Mais comment savoir ce qu'il croyait risquer au moment où il a accompli cette action ? Nul n'est censé ignorer la loi : mais connaissait-il dans le détail les sanctions auxquelles il s'exposait ?

Pour ce qui est de monsieur Debarnot, un exemple parmi des milliers d'autres, il faudrait donc *savoir ce qu'il savait* des risques encourus pour évaluer son courage et son patriotisme.

En conscience, en octobre 1940, peut-être pensait-il risquer sa vie : son action serait alors digne d'être qualifiée d'héroïque. La seule méthode historique, scientifique, de préciser cette donnée, obligerait à inventorier et à analyser les informations dont disposaient en octobre 1940 les habitants de Gélard sur le franchissement du canal du centre et sa réglementation. La législation avait-elle été affichée, diffusée ou seulement publiée dans la presse locale ? Tout le monde était-il bien informé ? Sans doute. M. Debarnot savait de toute façon que ce qu'il faisait était interdit, puisqu'il a pris la peine de cacher son passager dans sa charrette.

Ensuite, il faudrait pouvoir évaluer l'écart entre ces informations dont M. Debarnot était censé disposer et le contexte local réel. Il y a toujours un écart entre la législation stricto sensu et la façon dont elle est appliquée sur le terrain, même en temps de guerre. Les recherches menées sur la vie quotidienne de la France occupée montrent que les habitants d'un secteur ne s'adaptaient pas seulement à la réglementation mais aussi au « tempérament » des autorités locales, variable selon les secteurs et selon les périodes. Pour le passage clandestin, certains secteurs étaient réputés plus faciles que d'autres, certains soldats moins vigilants que d'autres.

En octobre 1940, M. Debarnot avait-il eu écho d'incidents sur les ponts du canal du Centre ? Y avait-il eu des arrestations pour passage clandestin ? Des sanctions pour défaut de papiers ou dissimulation de personnes ? L'estimation des risques par notre passeur se basait à la fois sur le rapport *abstrait* à la loi et sur le rapport *concret* à la réalité locale.

Enfin, pour ce qui est de la *motivation* profonde de ses actes, j'ai bien peur qu'il nous soit impossible de l'évaluer. A-t-il fait ça « pour la France » ? Pour l'honneur de l'humanité ? Par réflexe antiallemand ? Par hasard et gentillesse ? : Un homme lui demande son aide, il rend service, tout simplement ? Tout cela ne peut reposer que sur des suppositions, d'autant plus quand on ne dispose pas du témoignage direct de la personne. Et même si nous avons ce témoignage, même si, après coup, un passeur clandestin affirme avoir agi par patriotisme ou par volonté d'aider les opprimés, comment savoir ce qui, *au moment des faits*, l'a poussé à agir ? On peut le croire sur parole : mais est-ce là une donnée scientifique ?

Voilà pourquoi je pense que les questions de l'héroïsme, du patriotisme mais aussi de la vénalité et de l'honnêteté, voire du courage des passeurs sont des faux problèmes pour l'historien. Nous ne sommes pas là pour rendre hommage, pour honorer des mémoires : il y a des associations mémorielles qui sont là pour ça. Nous sommes là pour décrire des faits historiques, pour recouper des informations et mettre en évidence un contexte dans toute sa complexité.

2 la ligne de démarcation vue à travers la littérature et le cinéma

Pour ce qui est des livres, les évocations du passage de la ligne sont disséminées dans une multitude de romans ou de livres de souvenir. En littérature, citons seulement *Un sac de billes* de Joseph Joffo [éditions J-C. Lattès 1973] et *Les forêts de la nuit* de Jean-Louis Curtis [éditions Julliard 1947] qui relatent chacun quelques épisodes de passages clandestins. Dans un roman autobiographique, Bernard Clavel évoque l'existence sur la ligne près de Dole, dans le Jura (« Le soleil des morts » 1998 Albin Michel). Dans un autre registre, le colonel Rémy a réuni une masse impressionnante de témoignages dans les 22 volumes de « La ligne de démarcation », mais le résultat est difficile à qualifier de source historique. Henry Frenay évoque aussi à plusieurs reprises la ligne de démarcation dans son ouvrage « La nuit finira » (1973). Ce n'est pas un inventaire exhaustif, loin de là. Il faut retenir seulement la variété des approches, des niveaux historiques et autobiographiques de ces textes.

Au cinéma, *La ligne de démarcation* (1966) de Claude Chabrol est évidemment le film le plus explicitement consacré au sujet, mais d'autres films, comme *Le dernier métro* de François Truffaut (1980) ou *Les misérables* de Claude Lelouch (1995) évoquent aussi le passage de la ligne. Dernièrement, en 2004, la télévision a produit un téléfilm très caricatural, intitulé « Les passeurs », mettant en scène Guy Marchand et Bernard-Pierre Donnadiou. Il faut le voir pour comprendre qu'il reste énormément de travail de vulgarisation aux historiens pour parvenir à éviter ce genre de plaisanterie.